

# AFER ACTIONS EURO

## Rapport annuel au 30 septembre 2025

Commercialisateur : **ABEILLE VIE - ABEILLE EPARGNE RETRAITE**

Société de Gestion : **OFI INVEST AM**

Dépositaire et Conservateur : **SOCIETE GENERALE**

Gestion administrative et comptable : **SOCIETE GENERALE**

Commissaire aux comptes : **DELOITTE & ASSOCIES**



## CARACTÉRISTIQUES DE L'OPC

### Dénomination

Afer Actions Euro.

### Forme juridique

Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) de droit français, créé sous la forme d'un Fonds Commun de Placement (ci-après le « FCP » ou le « Fonds »).

### Information sur le régime fiscal

Le régime décrit ci-dessous ne reprend que les principaux points de la fiscalité française applicable aux OPC. En cas de doute, le porteur est invité à étudier sa situation fiscale avec un conseiller. Un OPC, en raison de sa neutralité fiscale, n'est pas soumis à l'impôt sur les sociétés. La fiscalité est appréhendée au niveau du porteur de parts. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPC ou aux plus et moins-values latentes ou réalisées par l'OPC dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPC. Certains revenus distribués par l'OPC à des non-résidents en France sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source. Le régime fiscal peut être différent lorsque l'OPC est souscrit dans le cadre d'un contrat donnant droit à des avantages particuliers (contrat d'assurance, DSK, PEA...) et le porteur est alors invité à se référer aux spécificités fiscales de ce contrat.

### Synthèse de l'offre de gestion

Parts	Code ISIN	Affectation des sommes distribuables		Devise de libellé	Montant initial de la part	Souscripteurs concernés	Montant minimum pour la première souscription	Montant minimum pour les souscriptions ultérieures
		Revenu net	Plus-values nettes réalisées					
A	FR0007024393	Capitalisation et/ou distribution	Capitalisation et/ou distribution	Euro	76 euros	Tous souscripteurs, plus particulièrement destinée à servir de support à des contrats d'assurance vie.	Pas de minimum	Pas de minimum
I	FR0010505164	Capitalisation et/ou distribution	Capitalisation et/ou distribution	Euro	100.000 euros	Tous souscripteurs, plus particulièrement destinée aux investisseurs institutionnels.	500.000 euros	Pas de minimum
AD	FR001400LOK9	Capitalisation et/ou distribution	Capitalisation et/ou distribution	Euro	Dernière VL connue de la part A FR0007024393 à la date de création de la part AD	Tous souscripteurs, plus particulièrement destinée à servir de support à des contrats d'assurance vie.	Pas de minimum	Pas de minimum

Afer Génération Actions Euro	FR001400RWP5	Capitalisation et/ou distribution	Capitalisation et/ou distribution	Euro	100 euros	Tous souscripteurs, plus particulièrement destiné à servir de support à des contrats d'assurance vie AFER GENERATION souscrits auprès du Groupe Abeille Assurances	Pas de minimum	Pas de minimum
------------------------------	--------------	-----------------------------------	-----------------------------------	------	-----------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------	----------------

#### ***Objectif de gestion***

Le FCP a pour objectif d'offrir aux investisseurs, sur la durée de placement recommandée de 8 ans, une performance supérieure à celle de l'indice EURO STOXX® en sélectionnant sur les marchés d'actions de la zone euro, les valeurs de grosses et moyennes capitalisations ayant un potentiel de valorisation, de perspectives de croissance et de qualité de management.

#### ***Indicateur de référence***

L'indicateur de référence du FCP est l'indice EURO STOXX® (cours de clôture, dividendes réinvestis). Cet indice action est composé des principales capitalisations de la zone euro, libellé en euro, présentes dans l'indice STOXX® Europe 600. Il est calculé quotidiennement et publié par STOXX Limited.

Le FCP est géré activement. La composition du FCP peut s'écarte matériellement de la répartition de l'indicateur.

L'indicateur de référence est utilisé pour des objectifs de mesure de performance financière. Il a été choisi indépendamment des caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le FCP.

#### ***Stratégie d'investissement***

##### ***Stratégie utilisée :***

Le portefeuille du FCP sera exposé entre 60% et 100% de l'actif net aux marchés d'actions de la zone euro.

Ces titres relèveront de la zone euro et, dans la limite de 10% de l'actif net, de marchés d'autres zones géographiques dont les pays émergents.

Le portefeuille du FCP sera exposé entre 0% et 40% de son actif net aux titres de créance et instruments du marché monétaire de la zone Euro et, dans la limite de 10% de l'actif net d'autres zones géographiques.

L'exposition du portefeuille pourra également être réalisée ou ajustée au moyen d'instruments dérivés.

Le FCP est exposé au risque de change dans la limite de 10% de son actif net.

La sensibilité du FCP sera comprise entre 0 et +8.

### **Analyse des critères financiers :**

Le portefeuille sera structuré en fonction du processus de gestion qualitatif et quantitatif suivant :

- analyse macro-économique définissant les grandes thématiques boursières et les orientations sectorielles et géographiques ;
- en fonction de ses anticipations, des scénarios macro-économiques qu'il privilégie et de son appréciation des marchés, le gestionnaire surpondérera ou sous-pondérera chacun des secteurs économiques ou rubriques qui composent l'indice de référence ;
- pour chacune des poches ainsi définies, les valeurs seront sélectionnées en fonction de leur potentiel de valorisation, des perspectives de croissance de la société émettrice, de la qualité de son management et de sa communication financière ainsi que de la négociabilité du titre sur le marché.

### **Analyse des critères extra-financiers :**

Le gérant complète son étude, concomitamment à l'analyse financière, par l'analyse de critères extra financiers afin de sélectionner au mieux les titres en portefeuille. La part des titres analysés ESG dans le portefeuille devra être supérieure à 90% de l'actif net du Fonds (hors liquidités, OPC et produits dérivés).

Ainsi, la gestion met en œuvre une approche ESG en "amélioration de note", qui consiste à obtenir une note ESG moyenne du portefeuille supérieure à la note ESG moyenne de l'univers ISR de comparaison, comprenant les valeurs composant l'indice Euro Stoxx Total Market Index (BKXE), après élimination de 20% des valeurs les moins bien notées.

La société de gestion considère cet indice comme un élément de comparaison pertinent de la notation ESG du Fonds au regard de sa stratégie.

Bien qu'elle reste seule juge de la décision d'investissement pour la sélection des titres selon l'approche ESG, la société de gestion s'appuie sur sa notation ESG propriétaire réalisée par son équipe d'analyse ESG et détaillée dans l'annexe précontractuelle.

Par ailleurs, Ofi Invest Asset Management a identifié des zones de risques pour ses investissements en lien avec certains secteurs d'activités et référentiels internationaux. La société de gestion s'est donc dotée de politiques d'exclusion afin de minimiser ces risques et de gérer son risque réputationnel.

Le Fonds applique les politiques d'exclusion synthétisées dans le document dénommé « Politique d'investissement Exclusions sectorielles et normatives », disponible à l'adresse suivante : [https://www.ofi-invest-am.com/pdf/ISR\\_politique-investissement\\_exclusions-sectorielles-et-normatives.pdf](https://www.ofi-invest-am.com/pdf/ISR_politique-investissement_exclusions-sectorielles-et-normatives.pdf).

Ces politiques d'exclusion sont également disponibles dans leur intégralité sur le site : <https://www.ofi-invest-am.com>.

### **Règlementation SFDR :**

#### **Manière dont les risques de durabilité sont intégrés dans les décisions d'investissement du produit :**

Le Fonds fait la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »), mais ne fait pas de cette promotion un objectif d'investissement durable.

Toutefois, le Fonds a un minimum de 30% d'investissements durables de l'actif net. Toutefois, le Fonds peut détenir des investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Pour plus d'informations relatives à la prise en compte des caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance, nous vous invitons à vous référer au document d'informations précontractuelles tel qu'annexé au prospectus (annexe pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du Règlement SFDR et à l'article 6, premier alinéa, du Règlement Taxonomie).

#### Taxonomie :

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR).

Le Fonds ne prend actuellement aucun engagement minimum en matière d'alignement de son activité avec le « Règlement Taxonomie ».

En conséquence, le pourcentage minimum d'investissement aligné à la Taxonomie sur lequel s'engage le Fonds est de 0%. Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

#### Les actifs hors dérivés intégrés :

##### Actions et titres donnant accès au capital :

Le portefeuille pourra comprendre entre 60% et 100% de l'actif net des actions cotées de la zone euro et, dans la limite de 10% de l'actif net, aux marchés d'autres zones géographiques dont les pays émergents.

Le niveau d'utilisation généralement recherché, correspondant à l'utilisation habituelle envisagée par le gérant d'actions, est de 80% de l'actif net.

Il est rappelé qu'une allocation cible constitue un objectif, et non un ratio impératif, qui peut ne pas être respecté en raison de conjonctures particulières laissant penser aux gérants qu'une classe d'actif peut ne pas présenter l'investissement optimal à un moment donné.

Le portefeuille pourra également comprendre, dans la limite de 10% de l'actif net, des titres donnant accès directement ou indirectement au capital ou aux droits de vote de sociétés. Ces titres relèveront de toutes zones géographiques dont les pays émergents.

Les titres détenus pourront concerter tous les secteurs économiques. Les émetteurs sélectionnés relèveront indifféremment du secteur public ou du secteur privé.

Les titres détenus relèveront de grosses et moyennes capitalisations.

Ils seront libellés en euro et accessoirement, dans la limite de 10% de l'actif net, en autres devises.

##### Titres de créance et instruments du marché monétaire :

Le portefeuille pourra comprendre entre 0% et 40% de son actif net des titres de créance et instruments du marché monétaire.

Les titres détenus seront libellés en euro et, dans la limite de 10% de l'actif net, en autres devises.

Les émetteurs sélectionnés relèveront indifféremment du secteur public ou du secteur privé de la zone euro ou, dans la limite de 10% de l'actif net, d'autres zones géographiques.

La sensibilité du FCP sera comprise entre 0 et +8.

La typologie des titres de créance et du marché monétaire utilisés sera notamment la suivante :

- Obligations à taux fixe
- Obligations à taux variable
- Obligations indexées sur l'inflation
- Obligations callables
- Obligations puttables
- Obligations souveraines
- Obligations high yield
- Titres de créance négociables
- EMTN non structurés
- Titres participatifs
- Titres subordonnés
- Bons du trésor

Les titres sélectionnés relèveront de toutes les notations. Le FCP pourra investir dans la limite de 40% de son actif net dans des titres de créance spéculatifs (high yield) (notation inférieure à BBB- référence Standard & Poor's ou équivalent).

Il est précisé que chaque émetteur sélectionné fait l'objet d'une analyse par la société de gestion, analyse qui peut diverger de celle de l'agence de notation. Pour la détermination de la notation de l'émission, la société de gestion peut se fonder à la fois sur ses propres analyses du risque de crédit et sur les notations des agences de notation, sans s'appuyer mécaniquement ni exclusivement sur ces dernières.

En cas de dégradation de la notation, les titres pourront être cédés sans que cela soit une obligation, ces cessions étant le cas échéant effectuées immédiatement ou dans un délai permettant la réalisation de ces opérations dans l'intérêt des porteurs et dans les meilleures conditions possibles en fonction des opportunités de marché.

#### **Actions et parts d'OPC :**

Le portefeuille pourra investir, dans la limite 10% de l'actif net, en parts ou actions d'OPC selon les indications suivantes :

	Investissement autorisé au niveau de l'OPC
OPCVM de droit français ou étranger	10%
FIA de droit français*	10%
FIA européens ou fonds d'investissement étrangers*	10%
Fonds d'investissement étrangers	N/A

\* répondant aux conditions de l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier.

Le portefeuille ne pourra pas investir dans des fonds de fonds et des fonds nourriciers.

Le FCP pourra détenir des OPC gérés par la société de gestion ou des sociétés de gestion liées.

#### **Les instruments dérivés :**

Dans le but de réaliser l'objectif de gestion, le FCP est susceptible d'utiliser des instruments dérivés dans les conditions définies ci-après :

#### **Nature des marchés d'intervention :**

- Réglementés
- Organisés
- De gré à gré

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- Action
- Taux
- Change
- Crédit

Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :

- Couverture
- Exposition
- Arbitrage

Nature des instruments utilisés :

- Futures
- Options
- Swaps
- Change à terme
- Dérivés de crédit

Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :

- Couverture générale du portefeuille, de certains risques, titres...
- Reconstitution d'une exposition synthétique à des actifs, à des risques
- Augmentation de l'exposition au marché
- Autre stratégie

L'utilisation de dérivés n'aura pas pour conséquence de dénaturer significativement ou durablement les caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance promues par le FCP.

Les instruments intégrant des dérivés :

Le FCP pourra détenir les instruments intégrant des dérivés suivants :

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- Action
- Taux
- Change
- Crédit

Nature des interventions :

- Couverture
- Exposition
- Arbitrage

Nature des instruments utilisés :

- Obligations convertibles
- Obligations échangeables
- Obligations avec bons de souscription
- Obligations remboursables en actions
- Obligations contingentes convertibles
- Credit Link Notes
- EMTN Structurés
- Droits et warrants
- Obligations callables
- Obligations puttables

### Stratégie d'utilisation des dérivés intégrés pour atteindre l'objectif de gestion :

De manière générale, le recours aux instruments intégrant des dérivés permet :

- d'exposer le portefeuille au marché des actions ;
- ainsi que de couvrir le portefeuille du risque actions ou d'intervenir rapidement, notamment en cas de mouvements de flux importants liés aux souscriptions rachats et/ou à d'éventuelles fluctuations subites des marchés.

### Les dépôts :

Le FCP ne fera pas de dépôts mais pourra détenir des liquidités dans la limite de 10% de l'actif net pour les besoins liés à la gestion des flux de trésorerie.

### Les emprunts d'espèces :

Le FCP pourra avoir recours à des emprunts d'espèces (emprunts et découverts bancaires) dans la limite de 10% de l'actif net. Ces emprunts seront effectués dans le but d'optimiser la gestion de trésorerie et de gérer les modalités de paiement différé des mouvements d'actif et de passif.

### Les acquisitions et cessions temporaires de titres :

Le FCP n'aura pas recours à ce type d'opérations.

### Effet de levier maximum :

Le niveau d'exposition consolidé du FCP, calculé selon la méthode de l'engagement intégrant l'exposition par l'intermédiaire de titres vifs, de parts ou d'actions d'OPC et d'instruments dérivés pourra représenter jusqu'à 300% de l'actif net (levier brut) et jusqu'à 200% de l'actif net (levier net).

### Contreparties utilisées :

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de sélection et d'évaluation des contreparties disponible sur le site internet : [www.ofi-invest-am.com](http://www.ofi-invest-am.com).

Il est précisé que ces contreparties n'ont aucun pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille d'investissement du FCP, sur l'actif sous-jacent des instruments financiers dérivés et/ou sur la composition de l'indice dans le cadre de swaps sur indice. De même, l'approbation des contreparties ne sera pas requise pour une quelconque transaction relative au portefeuille d'investissement du FCP.

Du fait de ces opérations réalisées avec ces contreparties, le FCP supporte le risque de leur défaillance (insolvabilité, faillite...). Dans une telle situation, la valeur liquidative du FCP peut baisser (voir définition de ce risque dans la partie « Profil de risque » ci-dessous).

Ces opérations font l'objet d'échanges de garanties financières en espèces.

### Garanties financières :

Dans le cadre de ces opérations, du FCP peut recevoir / verser des garanties financières en espèces (appelé collatéral). Le niveau requis de ces garanties est de 100%.

Le collatéral espèces reçu peut être réinvesti, dans les conditions fixées par la réglementation, en dépôts ou en OPC Monétaire court terme à valeur liquidative variable.

Les garanties reçues par l'OPCVM seront conservées par le dépositaire.

## **Profil de risque**

Votre argent sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés financiers.

Au travers des investissements du FCP, les risques pour le porteur sont les suivants :

### **Risques principaux :**

#### Risque lié à la gestion discrétionnaire :

Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution de différents marchés. Il existe un risque que le FCP ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs et les marchés les plus performants.

#### Risque de perte en capital :

Le FCP ne bénéficie d'aucune garantie ni protection. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué ou que la performance diverge de l'indicateur de référence.

#### Risque actions :

Si les actions ou les indices auxquels le portefeuille du FCP est exposé baissent, la valeur liquidative baissera. En raison des mouvements rapides et irréguliers des marchés actions, à la hausse comme à la baisse, le FCP pourra réaliser une performance éloignée de la performance moyenne qui pourrait être constatée sur une période plus longue.

#### Risque de taux :

En cas de hausse des taux, la valeur des investissements en instruments obligataires ou titres de créance baissera, ainsi que la valeur liquidative. Ce risque est mesuré par la sensibilité qui traduit la répercussion qu'une variation de 1% des taux d'intérêt peut avoir sur la valeur liquidative de l'OPCVM. A titre d'exemple, pour un OPC ayant une sensibilité de 2, une hausse de 1% des taux d'intérêt entraînera une baisse de 2% de la valeur liquidative de l'OPC.

#### Risque de crédit :

La valeur liquidative du FCP baissera si celui-ci détient une obligation ou un titre de créance d'un émetteur dont la qualité de signature vient à se dégrader ou dont l'émetteur viendrait à ne plus pouvoir payer les coupons ou rembourser le capital.

#### Risque de contrepartie :

Le porteur est exposé à la défaillance d'une contrepartie ou à son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles dans le cadre d'une opération de gré à gré, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

#### Risque lié aux produits dérivés :

Dans la mesure où le fonds peut investir sur des instruments dérivés et intégrant des dérivés, la valeur liquidative du Fonds peut donc être amenée à baisser de manière plus importante que les marchés sur lesquels le Fonds est exposé.

#### Risque lié à l'utilisation d'obligations convertibles :

L'attention des investisseurs est attirée sur l'utilisation indirecte d'obligations convertibles, instruments introduisant une exposition sur la volatilité des actions, de ce fait, la valeur liquidative du Fonds pourra baisser en cas de hausse des taux d'intérêts, de détérioration du profil de risque de l'émetteur, de baisse des marchés actions ou de baisse de la valorisation des options de conversion.

#### Risque lié à l'investissement dans des titres subordonnés :

Il est rappelé qu'une dette est dite subordonnée lorsque son remboursement dépend du remboursement initial des autres créanciers (créanciers privilégiés, créanciers chirographaires). Ainsi, le créancier subordonné sera remboursé après les créanciers ordinaires, mais avant les actionnaires. Le taux d'intérêt de ce type de dette sera supérieur à celui des autres créances. En cas de déclenchement d'une ou plusieurs clause(s) prévue(s) dans la documentation d'émission desdits titres de créance subordonnés et plus généralement en cas d'évènement de crédit affectant l'émetteur concerné, il existe un risque de baisse de la valeur liquidative du FCP. L'utilisation des obligations subordonnées expose notamment le Fonds aux risques d'annulation ou de report de coupon (à la discrédition unique de l'émetteur), d'incertitude sur la date de remboursement.

#### Risque lié à l'utilisation des titres spéculatifs (haut rendement) :

Le FCP peut détenir des titres spéculatifs (High Yield). Ces titres évalués « spéculatifs » selon l'analyse de l'équipe de gestion ou des agences de notation présentent un risque accru de défaillance, et sont susceptibles de subir des variations de valorisation plus marquées et/ou plus fréquentes, pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.

#### Risques en matière de durabilité :

Le FCP est exposé à des risques en matière de durabilité. En cas de survenance d'un évènement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance, celui-ci pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement. La stratégie d'investissement du FCP intègre des critères extra-financiers selon une approche contraignante et matérielle visant à exclure les valeurs les plus mal notées en ESG, notamment afin de réduire l'impact potentiel des risques en matière de durabilité. Pour plus d'informations sur les politiques relatives à l'intégration des risques en matière de durabilité mises en place par la société de gestion, les porteurs sont invités à se rendre sur le site : [www.ofi-invest-am.com](http://www.ofi-invest-am.com)

#### Risques accessoires :

##### Risque de liquidité :

Le FCP est susceptible d'investir sur des titres peu liquides du fait de l'émetteur, du fait du marché sur lequel ils peuvent être négociés ou du fait de conditions particulières de cession. En cas de rachat important de parts du FCP, le gérant pourrait se trouver contraint de céder ces actifs aux conditions du moment, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

##### Risque de change :

Etant donné que le Fonds peut investir dans des titres libellés dans des devises autres que l'euro, l'actionnaire pourra être exposé à une baisse de la valeur liquidative en cas de variation des taux de change.

##### Risque lié aux marchés des pays émergents :

Le FCP peut investir de manière accessoire en titres sur les marchés des pays émergents. Les investisseurs potentiels sont avisés que l'investissement dans ces pays peut amplifier les risques de marché et de crédit. Les mouvements de marché à la hausse comme à la baisse peuvent être plus forts et plus rapides sur ces marchés que sur les grandes places internationales. En outre, l'investissement dans ces marchés implique un risque de restrictions imposées aux investissements étrangers, un risque de contrepartie ainsi qu'un risque de manque de liquidité de certaines lignes du FCP. Les conditions de fonctionnement et de surveillance de ces marchés peuvent s'écartier des standards prévalant sur les grandes places internationales. La situation politique et économique de ces pays peut affecter la valeur des investissements.

#### Durée de placement recommandée

Huit (8) ans.

## CHANGEMENT(S) INTERVENU(S) AU COURS DE L'EXERCICE

### 15/11/2024 :

Création de la part dénommée « Afer Génération Actions Euro » - Code ISIN : FR001400RWP5.

### 01/01/2025 :

- Changement de dénomination du FCP Afer Actions Euro ISR au profit d'Afer Actions Euro ESG ;
- Changement de dénomination de ses parts qui remplacement le préfixe ISR par le préfixe ESG ;
- Délabélisation ;
- Changement de méthodologie ESG et minimum d'investissement durable de l'actif net : 30%.

### 31/01/2025 :

La société de gestion a décidé de procéder au changement d'affectation du revenu et des plus-values nettes réalisées de la part AD – Code ISIN : FR001400L0K9 au profit de capitalisation et/ou distribution au lieu de distribution pure.

### 16/05/2025 :

- Changement de dénomination du FCP Afer Actions Euro ESG au profit d'Afer Actions Euro ;
- Changement de dénomination de ses parts : suppression du préfixe ESG ;

### 01/07/2025 : concerne la société de gestion Ofi Invest Asset Management

- Nouveau siège social : 127-129, quai du Président Roosevelt – 92130 Issy-les-Moulineaux
- Nouvelle immatriculation au registre du commerce et des sociétés (RCS) : Nanterre 384 940 342
- Les coordonnées téléphoniques et électroniques restent inchangées.
- Les DIC, Prospectus et Règlement seront mis à jour à l'occasion d'une prochaine modification.

## CHANGEMENT(S) À VENIR

Néant.

## AUTRES INFORMATIONS

Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, rapport semestriel, composition de l'actif) sont disponibles gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

### **Ofi Invest Asset Management**

Service juridique

Siège social : 127-129, quai du Président Roosevelt – 92130 Issy-les-Moulineaux (France)

- Pour le prospectus : [ld-juridique.produits.am@ofi-invest.com](mailto:ld-juridique.produits.am@ofi-invest.com)
- Pour le rapport annuel, semestriel et composition de l'actif : [DJ\\_Reporting-reglementaire\\_OPC-FR@ofi-invest.com](mailto:DJ_Reporting-reglementaire_OPC-FR@ofi-invest.com)

Toute demande ou recherche d'information peut également être faite à l'aide du site internet [www.afer.fr](http://www.afer.fr)

## RAPPORT D'ACTIVITÉ

### Contexte économique et financier

#### États-Unis : une résilience affirmée malgré un début d'année incertain

Après une année 2024 marquée par une croissance solide de 2,8%, soutenue par un emploi dynamique et une consommation vigoureuse, l'économie américaine a connu un début d'année 2025 plus contrasté. Le retour de Donald Trump à la présidence et l'annonce d'un tarif douanier minimum de 10% sur toutes les importations ont ravivé les tensions commerciales, provoquant une forte volatilité<sup>1</sup> du commerce extérieur et un repli du PIB de 0,6% au premier trimestre.

Malgré ce contexte incertain, le deuxième trimestre a marqué un retour en force de la croissance, avec une révision à la hausse du PIB à +3,8%. Les indicateurs d'activité sont restés solides, notamment sur le front de la consommation et de l'investissement, confirmant la résilience de l'économie américaine. La signature du « One Big Beautiful Bill », combinant baisses d'impôts pour les ménages, incitations fiscales pour les entreprises, coupes budgétaires dans l'aide sociale et investissements militaires, a renforcé les anticipations de déficit budgétaire, tout en soutenant les rendements obligataires.

Par ailleurs, les accords commerciaux conclus avec des partenaires clés (Japon, Union Européenne, Corée du Sud) ont contribué à apaiser les tensions douanières, créant un climat plus favorable aux actifs risqués. Enfin, la Réserve fédérale américaine a procédé en septembre 2025 à sa première baisse de taux de l'année, ramenant le taux directeur à 4,25%, en réponse à un affaiblissement du marché du travail. Deux nouvelles baisses sont anticipées d'ici la fin de l'année, ce qui pourrait prolonger le soutien à l'activité dans un contexte de ralentissement attendu en fin d'année.

#### Europe : entre protectionnisme et plan de relance

En 2024, la croissance de la zone euro est restée modeste à 0,9%, avec de fortes disparités entre pays. Le début de l'année 2025 a été marqué par une normalisation de l'inflation, permettant à la Banque Centrale Européenne d'assouplir sa politique monétaire. Les taux directeurs ont été ramenés à un niveau neutre de 2%, après huit baisses consécutives depuis juin 2024.

Au premier semestre, la consommation a été soutenue par les gains de pouvoir d'achat et un chômage historiquement bas. En revanche, l'investissement des entreprises reste pénalisé par les incertitudes liées au protectionnisme, notamment dans le cadre des tensions commerciales avec les États-Unis. Dès 2026, le plan de relance allemand de 500 milliards d'euros et les dépenses militaires européennes pourraient redonner de l'élan à l'activité. L'économie européenne a montré des signes de ralentissement au cours de l'été, avec une croissance quasi-stagnante au deuxième trimestre.

En juillet, les marchés ont été pénalisés par l'offensive commerciale américaine, qui a particulièrement affecté les secteurs exportateurs, notamment en Allemagne et en France.

En août, les inquiétudes se sont accentuées avec l'instabilité politique en France, ravivée par l'annonce d'un vote de confiance à l'Assemblée nationale. En septembre, cette instabilité a culminé avec la chute du gouvernement Bayrou et la nomination de Sébastien Lecornu, cinquième Premier ministre en deux ans. Dans ce contexte, l'agence de notation<sup>2</sup> Fitch a abaissé la note souveraine de la France de AA- à A+, pointant une capacité politique affaiblie à mener une consolidation budgétaire.

<sup>1</sup> Mesure la variation ou l'amplitude des fluctuations d'un actif financier ou d'un marché sur une période donnée, reflétant le niveau de risque ou d'incertitude associé à cet actif.

<sup>2</sup> Organisme qui analyse la capacité d'un émetteur à rembourser ses dettes et évalue le risque associé à ses titres financiers. Elle attribue des notes qui reflètent la qualité du crédit et la probabilité de défaut.

### Taux monétaires :

Après une année 2024 marquée par un assouplissement monétaire des deux côtés de l'Atlantique, les trajectoires ont commencé à diverger en 2025. **La Banque centrale européenne (BCE)** a progressivement réduit ses taux depuis juin 2024, atteignant 2% en juin 2025. Cet été, elle a marqué une pause, maintenant ses taux stables en juillet et août, laissant entendre que le cycle de baisse pourrait toucher à sa fin. **La Réserve fédérale américaine (Fed)** a procédé en septembre à une baisse de 25 points de base, ramenant ses taux à une fourchette de 4,00 – 4,25%, en réponse à un affaiblissement du marché du travail et à des risques accrus sur la consommation. Deux nouvelles baisses sont anticipées d'ici la fin de l'année. La Banque populaire de Chine a poursuivi sa politique accommodante, réduisant ses taux et le ratio de réserves obligatoires pour soutenir l'économie face à la faiblesse du secteur immobilier. **La Banque du Japon** a relevé son taux directeur à 0,5% en janvier 2025, puis a mis en pause la normalisation de sa politique monétaire pour prendre en compte les tensions commerciales liées aux politiques protectionnistes américaines.

### Taux longs<sup>3</sup> :

Sur l'exercice, les rendements des obligations à 10 ans ont suivi des trajectoires divergentes entre les États-Unis et l'Europe. **Aux États-Unis**, le rendement du bon du Trésor à 10 ans s'est établi à 4,17% fin septembre, en baisse par rapport aux 4,8% observés en début d'année. Ce recul s'explique par les anticipations de nouvelles baisses de taux de la Fed, bien que la prime de terme reste élevée en raison des incertitudes persistantes autour des politiques budgétaires et commerciales de l'administration Trump. **En Allemagne**, le rendement du Bund à 10 ans a légèrement reculé à 2,68%, après avoir atteint un pic à 2,74% plus tôt dans le mois. Les taux restent soutenus par les perspectives de fin du cycle d'assouplissement de la BCE et par les tensions commerciales avec les États-Unis. **En France**, les tensions politiques ont continué de peser sur les marchés obligataires. Le rendement de l'OAT à 10 ans a atteint 3,60 %, avec un spread<sup>4</sup> vis-à-vis du Bund allemand proche de 80 points de base, son plus haut niveau depuis mars. Cette hausse reflète la nervosité des investisseurs face à la dégradation de la note souveraine française et à l'instabilité gouvernementale.

### Crédit<sup>5</sup> :

Les marchés du crédit continuent de faire preuve de résilience, malgré les pressions liées à un ralentissement potentiel de la croissance induit par une hausse des tarifs, ainsi que la volatilité<sup>6</sup> persistante des taux d'intérêt. Les obligations du secteur privé ont enregistré de solide performance sur l'exercice, notamment sur le segment du crédit spéculatif à haut rendement<sup>7</sup> avec un rendement de 6,76% à fin septembre 2025 (indice Bloomberg Global High Yield TR<sup>8</sup>). En comparaison, le segment des obligations de bonne qualité<sup>9</sup> (indice Bloomberg Global Aggregate Corporate<sup>10</sup>) a affiché un rendement plus modéré de 4,31% à fin septembre 2025. Durant l'exercice, les spreads de crédit<sup>11</sup> se sont élargis en avril 2025 dans un contexte de tensions géopolitiques et de guerre commerciale. Ces derniers ont entièrement retracé l'élargissement observé lors du « Liberation Day »<sup>12</sup> et se situent actuellement à des niveaux historiquement bas. Après un ralentissement temporaire en avril lié aux incertitudes du « Liberation Day », l'activité sur le marché primaire a nettement rebondi en mai et juin. La demande est restée soutenue sur les marchés du crédit, tant aux États-Unis qu'en Europe, portée par des rendements toujours attractifs. Malgré un contexte de croissance plus modérée, les fondamentaux des entreprises demeurent solides, bien que les tensions tarifaires pèsent sur la visibilité des bénéfices.

<sup>3</sup> Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

<sup>4</sup> Désigne l'écart, mesuré en points de base, entre les taux d'intérêt de deux obligations ou instruments financiers.

<sup>5</sup> Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

<sup>6</sup> Mesure la variation ou l'amplitude des fluctuations d'un actif financier ou d'un marché sur une période donnée, reflétant le niveau de risque ou d'incertitude associé à cet actif.

<sup>7</sup> Obligations dites « High Yield » qui reçoivent une note de Standard & Poor's et Fitch allant de D à BB+, de C à Ba1 de Moody's. Ces obligations sont considérées comme plus risquées et elles offrent, en contrepartie de ce risque, des rendements plus élevés.

<sup>8</sup> Indice Bloomberg Global High Yield TR : Indice de référence mesurant la performance des obligations spéculative à haut rendement au niveau mondial.

<sup>9</sup> Les obligations moins risquées que les titres spéculatifs, dites « Investment Grade » reçoivent une note de Standard & Poor's et Fitch comprise entre BBB- et AAA et entre Baa3 et Aaa de Moody's pour les plus solides.

<sup>10</sup> Indice Bloomberg Global Aggregate Corporate : indice de référence mesurant la performance des obligations de bonne qualité au niveau mondial.

<sup>11</sup> Différence de rendement entre une obligation risquée et une obligation sans risque, servant d'indicateur du risque perçu par le marché et de la prime exigée par les investisseurs pour assumer ce risque.

<sup>12</sup> L'annonce par le président américain d'une nouvelle politique commerciale incluant des droits de douane massifs, créant une forte volatilité sur les marchés financiers internationaux.

## Actions<sup>13</sup> :

Les marchés actions ont poursuivi leur ascension, flirtant avec leurs plus hauts historiques, malgré un environnement mondial marqué par des incertitudes macroéconomiques et géopolitiques. Cette dynamique s'est appuyée sur la vigueur des résultats d'entreprises, la résilience économique et l'enthousiasme autour des technologies, notamment l'intelligence artificielle. **Aux États-Unis**, la vigueur du marché actions s'est confirmée, malgré les tensions politiques liées au mandat Trump. Le « Liberation Day » du 2 avril, marqué par l'annonce de nouveaux droits de douane, a provoqué une correction brutale des indices. Pourtant, cette secousse s'est révélée transitoire : les marchés ont rapidement rebondi, portés par des résultats solides et l'enthousiasme autour de l'IA. Les secteurs technologique, financier et des services de communication ont mené la reprise. Les entreprises ont su préserver leurs marges en adaptant leurs chaînes d'approvisionnement, renforçant la confiance des investisseurs. Sur l'exercice, le S&P 500 progresse de plus de 17% à fin septembre (cours de clôture, dividendes réinvestis) et a établi de nouveaux records sur ce dernier mois. **En Europe**, le début d'année a été marqué par une instabilité politique et les répercussions de la guerre commerciale mondiale. Toutefois, un net rattrapage s'est amorcé au second semestre, porté par un environnement politique plus stable et des plans de relance ambitieux, notamment en Allemagne. Le programme d'investissement allemand, centré sur la défense et les infrastructures, a été salué par les marchés et a soutenu les valeurs industrielles. Le DAX s'est envolé à près de 20% depuis janvier (cours de clôture, dividendes réinvestis), porté par des entreprises stratégiques telles que Rheinmetall, Siemens et SAP<sup>14</sup>. L'Eurostoxx 50 a également bénéficié de ce regain d'intérêt pour les marchés européens, clôturant l'exercice sur une performance de plus de 14% à fin septembre (cours de clôture, dividendes réinvestis).

## *Politique de gestion*

Dans cet environnement de marché, le portefeuille a légèrement sous-performé son indice de référence. Sur la période, les biais stylistiques du portefeuille ont contribué positivement à la performance, en particulier les biais positifs sur le momentum et les large caps. En revanche, le portefeuille a pâti de sa sélection de valeurs, plus souvent dénommée "stock-picking", mais également de sa surexposition à la France. La contribution de l'allocation sectorielle à la performance a, quant à elle, était nulle, malgré un impact fortement négatif de la sous-exposition au secteur de l'aérodéfense (pour des raisons extra-financières). Concernant le stock picking, le Fonds a bénéficié de l'absence de Deutsche Telekom et Stellantis, mais également des surpondérations sur Heidelberg Materials ou GEA Group. Toutefois, il a souffert principalement de l'absence de Rheinmetall et dans une moindre mesure de ses sous-pondérations sur Deutsche Bank, Siemens Energy et Société Générale.

Au cours de l'exercice, les mouvements significatifs ont concerné les titres suivants : réduction de TotalEnergies, Munich Re, Mercedes, EssilorLuxottica et LVMH ; sortie d'Eni et STMicro; ajout d'Adidas, Société Générale, Galp ; accroissement de BMW, Generali, Engie.

## *Performances*

Entre le 30/09/2024 et le 30/09/2025, la performance du FCP s'élève à 14,43% pour la part AD et la part A, à 15,22% pour la part I contre 15,86% pour son indice de référence : EURO STOXX®.

Entre le 15/11/2024 (date de création) et le 30/09/2025, la performance de la part Afer Génération Actions Euro s'élève à 19,72% contre 20,10% pour son indice de référence : EURO STOXX®.

Nom	Code ISIN	Date de début	Date de fin	Net Ptf Return	Benchmark Return	VL de début	VL de fin
AFER ACTIONS EURO PART AD	FR001400L0K9	30/09/2024	30/09/2025	14,43%	15,86%	207,21 €	232,89 €
AFER ACTIONS EURO PART AFER GENERATION ACTIONS EURO	FR001400RWP5	15/11/2024	30/09/2025	19,72%	20,10%	100,00 €	119,72 €
AFER ACTIONS EURO PART A	FR0007024393	30/09/2024	30/09/2025	14,43%	15,86%	207,93 €	237,93 €
AFER ACTIONS EURO PART I	FR0010505164	30/09/2024	30/09/2025	15,22%	15,86%	198 230,22 €	228 401,95 €

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.*

<sup>13</sup> Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

<sup>14</sup> Les sociétés citées ne le sont qu'à titre d'information. Il ne s'agit ni d'une offre de vente, ni d'une sollicitation d'achat de titres.

## Principaux mouvements intervenus dans le portefeuille au cours de l'exercice

MOUVEMENTS (en devise de comptabilité, hors frais)					
NOM_FONDS	CATEGORIE	ISIN	TITRE	ACQUISITIONS	CESSIONS
AFER ACTIONS EURO	OPC	FR001400KPZ3	OFI INVEST ESG LIQUIDITÉS I	235 466 464,64	201 188 940,54
AFER ACTIONS EURO	ACTIONS	FR0000120271	TOTAL ENERGIES SE		29 236 569,48
AFER ACTIONS EURO	ACTIONS	DE0008430026	MUENCHENER RUECKVERSICHERUNGS AG-NOM		28 053 781,26
AFER ACTIONS EURO	ACTIONS	DE000A1EWW0	ADIDAS NOM	26 505 377,98	
AFER ACTIONS EURO	ACTIONS	BE0974293251	ANHEUSER BUSCH INBEV SA/NV	26 168 426,66	13 344 558,80
AFER ACTIONS EURO	ACTIONS	DE0007100000	MERCEDES BENZ GROUP AG		23 691 753,33
AFER ACTIONS EURO	ACTIONS	FR0000121667	ESSILOR LUXOTTICA SA		22 989 748,09
AFER ACTIONS EURO	ACTIONS	DE0005190003	BAYERISCHE MOTORENWERKE	19 964 162,49	
AFER ACTIONS EURO	ACTIONS	FR0000130809	SOCIETE GENERALE SA	19 109 152,07	
AFER ACTIONS EURO	ACTIONS	DE0005785604	FRESENIUS SE & CO KGAA		17 963 423,01

## INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### Politique de vote

La politique menée par la société de gestion en matière d'exercice des droits de vote qui est disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents> fait l'objet d'un rapport lui-même disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

### Critères ESG

La société de gestion met à la disposition de l'investisseur les informations sur les modalités de prise en compte, dans sa politique d'investissement, des critères relatifs au respect d'objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) sur son site internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>. Le rapport d'engagement est lui-même disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

### Procédure de choix des intermédiaires

La société de gestion a recours au service d'Ofi Invest Intermediation Services et, à ce titre, utilise la liste des intermédiaires qu'elle a elle-même sélectionnée en application de sa propre politique de sélection et d'exécution. Ce prestataire assure la réception transmission des ordres, suivie ou non d'exécution, aux intermédiaires de marchés. L'expertise de ce prestataire permet de séparer la sélection des instruments financiers (qui reste de la responsabilité de la société de gestion) de leur négociation tout en assurant la meilleure exécution des ordres.

Une évaluation multicritères est réalisée périodiquement par les équipes de gestion. Elle prend en considération, selon les cas, plusieurs ou tous les critères suivants :

- Le suivi de la volumétrie des opérations par intermédiaires de marchés ;
- L'analyse du risque de contrepartie et son évolution (une distinction est faite entre les intermédiaires « courtiers » et les « contreparties ») ;
- La nature de l'instrument financier, le prix d'exécution, le cas échéant le coût total, la rapidité d'exécution, la taille de l'ordre ;
- Les remontées des incidents opérationnels relevés par les gérants ou le middle-office.

Au terme de cette évaluation, le Groupe Ofi Invest peut réduire les volumes d'ordres confiés à un intermédiaire de marché ou le retirer temporairement ou définitivement de sa liste de prestataires autorisées. Cette évaluation pourra prendre appui sur un rapport d'analyse fourni par un prestataire indépendant.

L'objectif recherché est d'utiliser dans la mesure du possible les meilleurs prestataires dans chaque spécialité (exécution d'ordres et aide à la décision d'investissement/désinvestissement).

#### *Frais d'intermédiation*

Conformément à l'article 321-122 du Règlement Général de l'AMF, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

#### *Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC*

La méthode de calcul du risque global de l'OPCVM sur les instruments financiers à terme est celle du calcul de l'engagement telle que définie par le Règlement général de l'AMF.

#### *Informations relatives à l'ESMA*

##### Opérations de cessions ou d'acquisitions temporaires de titres (pensions livrées, prêts et emprunts) :

Cette information est traitée dans la section « Informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR ».

##### Les contrats financiers (dérivés OTC) :

- Change : Pas de position au 30/09/2025
- Taux : Pas de position au 30/09/2025
- Crédit : Pas de position au 30/09/2025
- Actions – CFD : Pas de position au 30/09/2025
- Commodities : Pas de position au 30/09/2025

##### Les contrats financiers (dérivés listés) :

- **Futures :** **23 660 070 euros**
- Options : Pas de position au 30/09/2025

##### Les contreparties sur instruments financiers dérivés OTC :

- Néant.

#### *Informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR*

Sur l'exercice clos au 30/09/2025, Afer Actions Euro n'a réalisé ni opération de financement sur titres, ni contrat d'échange sur rendement global.

#### *Informations relatives aux rémunérations*

##### Partie qualitative :

La politique de rémunération mise en œuvre repose sur les dispositions de la directive AIFMD et OPCVM 5 et intègre les spécificités de la directive MIFID 2 ainsi que du règlement SFDR en matière de rémunération.

Ces réglementations poursuivent plusieurs objectifs :

- Décourager la prise de risque excessive au niveau des OPC et des sociétés de gestion ;
- Aligner à la fois les intérêts des investisseurs, des gérants OPC et des sociétés de gestion ;
- Réduire les conflits d'intérêts potentiels entre commerciaux et investisseurs ;
- Intégrer les critères de durabilité.

La politique de rémunération conduite par le Groupe Ofi Invest participe à l'atteinte des objectifs que ce dernier s'est fixé en qualité de groupe d'investissement responsable au travers de son plan stratégique de long terme, dans l'intérêt de ses clients, de ses collaborateurs et de ses actionnaires. Cette politique contribue activement à l'attraction de nouveaux talents, à la fidélisation et à la motivation de ses collaborateurs, ainsi qu'à la performance de l'entreprise sur la durée, tout en garantissant une gestion appropriée du risque.

Les sociétés concernées par cette politique de rémunération sont les suivantes : Ofi Invest Asset Management et Ofi Invest Lux

La rémunération globale se compose des éléments suivants : une rémunération fixe qui rémunère la capacité à tenir un poste de façon satisfaisante et le cas échéant une rémunération variable qui vise à reconnaître la performance collective et individuelle, dépendant d'objectifs définis en début d'année et fonction du contexte et des résultats de l'entreprise mais aussi des contributions et comportements individuels pour atteindre ceux-ci. Pour plus d'informations, la politique de rémunération est disponible sur le site internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

#### Partie quantitative :

##### **Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel :**

Sur l'exercice **2024**, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables) versées par Ofi Invest Asset Management à l'ensemble de son personnel, soit **358** personnes (\*) bénéficiaires (CDI/CDD/DG) au 31 décembre **2024** s'est élevé à **40 999 000 euros**. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Ofi Invest Asset Management sur l'exercice **2024** : **31 732 000 euros**, soit **77%** du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe ;
- Montant total des rémunérations variables versées par Ofi Invest Asset Management sur l'exercice **2024** : **9 267 000 euros** (\*\*), soit **23%** du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice **2024**.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables) versées sur l'exercice **2024**, **2 500 000 euros** concernaient les « cadres dirigeants » (soit **7** personnes au 31 décembre **2024**), **13 241 000 euros** concernaient les « Gérants et Responsables de Gestion » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risques des fonds gérés (soit **74** personnes au 31 décembre **2024**).

(\* Effectif présent au 31 décembre **2024**)

(\*\* Bonus **2024** versé en février **2025**)

Annexe d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :  
**AFER ACTIONS EURO**

Identifiant d'entité juridique :  
**969500V6GWBLLRRNSRR72**

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par investissement durable on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxonomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852 qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne comprend pas de liste d'activités économique durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.



Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?	
<input checked="" type="radio"/> Oui <p><input type="checkbox"/> Il a réalisé des <b>investissements durables ayant un objectif environnemental</b> : _____ %</p> <p><input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE</p> <p><input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE</p> <p><input type="checkbox"/> Il a réalisé un minimum d'<b>investissements durables ayant un objectif social</b> : _____ %</p>	<input checked="" type="radio"/> Non <p><input type="checkbox"/> Il promouvait des <b>caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)</b> et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectifs d'investissement durable, il présentait une proportion de 68,27% d'investissements durables</p> <p><input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif social</p> <p><input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais <b>n'a pas réalisé d'investissements durables</b></p>

### Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

AFER ACTIONS EURO (ci-après le « **Fonds** ») fait la promotion des caractéristiques environnementales et sociales grâce à une méthodologie de notation ESG propriétaire et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectifs d'investissement durable, il présentait une proportion de 68,27% d'investissements durables.

En effet, afin d'évaluer les pratiques environnementales, sociales et de gouvernance des émetteurs, la Société de gestion s'appuie sur la méthodologie de notation ESG interne.

Les thèmes pris en compte dans la revue des bonnes pratiques ESG sont :

- Environnement : Changement climatique - Ressources naturelles - Financement de projets - Rejets toxiques - Produits verts.
- Social : Salariés – Clients - Fournisseurs et Société Civile, par référence à des valeurs universelles (notamment : droits humains, normes internationales du travail, impacts environnementaux, lutte contre la corruption...) - Capital Humain - Chaîne d'Approvisionnement - Produits et services.
- Gouvernance : Structure de gouvernance – Comportement sur les marchés

Le Fonds met en œuvre une approche ESG en "amélioration de note", qui consiste à obtenir une note ESG moyenne du Fonds, supérieure à la note ESG moyenne de l'univers ISR de comparaison, comprenant les

valeurs composant l'indice EURO STOXX Total Market Index (BKXE), après élimination de 20% des valeurs les moins bien notées.

L'univers ISR de comparaison est cohérent avec l'indicateur de référence du Fonds

- **Quels sont les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ?**

Les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Fonds sont les suivantes :

- **La note ESG moyenne du Fonds après élimination de 20% des valeurs les moins bien notées :** La note ESG moyenne du Fonds a atteint 6,59 sur 10 ;
- **La note ESG moyenne de l'univers ISR du Fonds après élimination de 20% des valeurs les moins bien notées :** La note ESG moyenne de l'univers ISR du Fonds était de 6,44 sur 10 ;
- **La part d'investissement durable du Fonds :** Le Fonds a investi 68,27% de son actif net dans des titres répondant à la définition de l'investissement durable d'Ofi Invest AM.

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 1er octobre 2024 et 30 septembre 2025.

Pour plus d'informations sur ces indicateurs de durabilité et leur méthode de calcul, veuillez-vous référer au prospectus et à l'annexe précontractuelle du Fonds.

- **... et par rapport aux périodes précédentes ?**

Courant 30 septembre 2024, les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Fonds ont été les suivantes :

- **Le score ESG :** le score ESG du portefeuille a atteint **8,14** sur 10 et le score ESG de son univers est de **7,81**.
- **Le pourcentage d'entreprises les moins performantes en ESG exclues selon l'approche Best-in-Class :** 20%.

En outre, dans le cadre du Label ISR attribué au Fonds, les deux indicateurs ESG suivants promouvant des caractéristiques sociales et environnementales ont été pilotés au niveau du Fonds et de son univers ISR. Leur performance respective au 30 septembre 2024 sont les suivantes :

- **L'intensité carbone :** l'intensité carbone du portefeuille représente **89,15** tonnes d'émissions de CO2 équivalent par million de dollars de chiffre d'affaires par rapport à son univers ISR dont l'intensité carbone représente **95,61** tonnes d'émissions de CO2 équivalent par million de dollars de chiffre d'affaires.
- **La part de membres indépendants au sein des conseils d'administration :** la part de membres indépendants au sein des conseils d'administration est de **98,66%** par rapport à son univers dont la part est de **97,40%**.

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 30 septembre 2023 et le 30 septembre 2024.

**Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Le Fonds s'engageait à détenir au minimum 30% de son actif net dans des titres répondant à la définition d'investissement durable d'Ofi Invest AM.

Ainsi, comme indiqué ci-dessus le Fonds détient 68,27%, en actif net, d'émetteurs contribuant à un objectif d'investissement durable.

Ceci implique donc que ces émetteurs :

- Ont contribué de manière positive ou apporté un bénéfice pour l'environnement et/ou la société ;
- N'ont pas causé de préjudice important ;
- Et ont disposé d'une bonne gouvernance.

L'ensemble des filtres et indicateurs utilisés afin de définir un investissement durable est détaillé dans notre politique d'investissement responsable, disponible sur notre site Internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/pdf/principes-et-politiques/politique-investissement-responsable.pdf>

Ces filtres sont paramétrés dans notre outil de gestion et assurés grâce à la mise à disposition des indicateurs ESG nécessaires.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

● ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

- Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Afin de nous assurer que les émetteurs sous revue n'ont pas causé de préjudice important (Do Not Significantly Harm – DNSH) en matière de durabilité, Ofi Invest AM a vérifié que ces émetteurs :

- N'étaient pas exposés aux Indicateurs d'incidences Négatives (PAI) : 4, 10 et 14
- N'étaient pas exposés à des activités controversées ou jugées sensibles en matière de durabilité
- N'ont pas fait l'objet de controverses dont le niveau de sévérité est jugé très élevé

Ces filtres sont paramétrés dans notre outil de gestion et assurés grâce à la mise à disposition des indicateurs ESG nécessaires.

*- Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ? Description détaillée :*

Afin de nous assurer que les émetteurs définis comme investissement durable détenus dans le Fonds soient conformes aux principes de l'OCDE et aux principes directeurs des Nations Unies, Ofi Invest AM a veillé à ce que ces émetteurs :

- Ne soient pas exposés à des activités liées à de typologies d'armes controversées, telles que les bombes à sous munitions ou mines antipersonnel, armes biologiques, armes chimiques... (PAI 14) ;
- Ne violent pas les principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE (PAI 10).

Ces filtres sont paramétrés dans notre outil de gestion et assurés grâce à la mise à disposition des indicateurs ESG nécessaires.

*La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.*

*Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.*

*Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.*



## Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les méthodes d'évaluation par la Société de Gestion des sociétés investies sur chacune des principales incidences négatives liées aux facteurs de durabilité sont les suivantes :

Indicateur d'incidence négative	Elément de mesure	Incidences [année n]	Incidences [année n-1]	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Indicateurs climatiques et autres indicateurs liés à l'environnement					
Emissions de gaz à effet de serre	1. Emissions de GES	Emissions de GES de niveau 1	120627,11 Teq CO2	125610,54 Teq CO2	Notation ESG <sup>1</sup> : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse des enjeux : « émissions de GES du processus de - production » et - « émissions de GES liés à l'amont et l'aval de la production » Analyse de controverses sur ces enjeux ; Politique d'Engagement sur le volet climat ; Politique de Vote sur le Say on Climate ; Politiques d'exclusion sectorielles charbon / pétrole et gaz Indicateur d'émissions (scope 1 et 2) financées suivi pour les fonds éligibles au label ISR ; Mesures additionnelles définies en 2025 ; Livraison des outils à la gestion pour piloter la trajectoire climat pour chaque portefeuille .
			Taux de couverture = 100 %	Taux de couverture = 99,79 %	
		Emissions de GES de niveau 2	26767,94 Teq CO2	28987,06 Teq CO2	
			Taux de couverture = 100 %	Taux de couverture = 99,96 %	
		Emissions de GES de niveau 3	1100820,21 Teq CO2	880747,19 Teq CO2	
			Taux de couverture = 100 %	Taux de couverture = 99,96 %	
		Emissions totales de GES	1248215,27 Teq CO2	1035344,79 Teq CO2	
			Taux de couverture = 100 %	Taux de couverture = 99,96 %	
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone (Émissions de GES de niveaux 1, 2 et 3 / EVIC)	576,84 (Teq CO2/million d'EUR)	482,68 (Teq CO2/million d'EUR)	Ajustement de la formule d'agrégation du PAI 1 conformément à l'annexe I du règlement SFDR
			Taux de couverture = 100 %	Taux de couverture = 99,96 %	
					Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion
					Mise en place d'un score de crédibilité des plans de transition afin de venir corriger la trajectoire déclarée. Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
					Renforcement des seuils sur d'exclusions sur les politique charbon et pétrole et gaz.
					Politique d'Engagement sur le volet climat. Politique de Vote sur le Say on Climate. Mesures additionnelles définies en 2025 ; convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs

<sup>1</sup> La notation ESG est basée sur une approche sectorielle. Les enjeux sous revus et leur nombre diffère d'un secteur à l'autre. Pour plus de détails sur cette approche, voir la section « Identification et hiérarchisation des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité »

						d'incidences négatives (PAI)
			970,00 (Teq CO2/million d'EUR)	840,48 (Teq CO2/million d'EUR)		Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse des enjeux : « émissions de GES du processus de production » et « émissions de GES liés à l'amont et à l'aval de la production » ;
3.	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements (Émissions de GES de niveaux 1, 2 et 3 / CA)	Taux de couverture = 100 %	Taux de couverture = 99,96 %		Politique d'Engagement sur le volet climat. Politique de Vote sur le Say on Climate. <i>Mesures additionnelles définies en 2025 :</i> convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
4.	Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	0,12%	0,11%		Politiques d'exclusion sectorielles charbon / pétrole et gaz. Politique d'Engagement sur le volet climat ; Politique de Vote sur le Say on Climate. <i>Mesures additionnelles définies en 2025 :</i> convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
5.	Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires des investissements qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimées en pourcentage du total des ressources d'énergie	Part d'énergie non renouvelable consommée = 54,99 %  Taux de couverture = 99,65 %  Part d'énergie non-renouvelable produite = 30,69 %  Taux de couverture = 33,99%	Part d'énergie non renouvelable consommée = 54,34 %  Taux de couverture = 94,16 %  Part d'énergie non-renouvelable produite = 33,46 %  Taux de couverture = 23,48 %	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « émissions de GES du processus de production » et « Opportunités dans les technologies vertes » ; Analyse de controverses sur cet enjeu ; Potentiellement : Politique d'Engagement sur le volet climat. <i>Mesures additionnelles définies en 2025 :</i> convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
6.	Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	0,33 (GWh/million d'EUR)  Taux de couverture = 100 %	0,37 (GWh/million d'EUR)  Taux de couverture = 99,96 %	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet	Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « émissions de GES du processus de production » et « Opportunités dans les technologies vertes » ; Potentiellement : Politique

					de la Société de gestion	d'Engagement sur le volet climat.
						<i>Mesures additionnelles définies en 2025 :</i> convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
			1,34 %	1,36 %		Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « biodiversité » ; Analyse de controverses sur cet enjeu ;
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	Taux de couverture = 97,24 %	Taux de couverture = 97,21 %		Politique d'Engagement sur le volet biodiversité ; Politique de protection de la biodiversité avec l'adoption d'une politique sectorielle sur l'huile de palme.
						<i>Mesures additionnelles définies en 2025 :</i> Stratégie d'exclusion et d'engagement relative aux biocides et produits chimiques dangereux (applicable en 2024) ; Convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
Eau	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	2671,46 (T/million d'EUR CA)	2889,87 (T/million d'EUR CA)		Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « Impact de l'activité sur l'eau » ; Analyse de controverses sur cet enjeu.
			Taux de couverture = 11,68 %	Taux de couverture = 11,82 %	Ajustement de la formule d'agrégation du PAI 8 et du PAI 9 conformément à l'annexe I du règlement SFDR.	<i>Mesures additionnelles définies en 2025 :</i> convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	1588,05 (Tonnes)	1351,46 (Tonnes)	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion.	Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse des enjeux : - « rejets toxiques » ; - « déchets d'emballages et recyclages » ; - « déchets électroniques et recyclage » s'ils sont considérés comme matériels. Analyse de controverses sur ces enjeux.
			Taux de couverture = 72,33%	Taux de couverture = 68,76 %		<i>Mesures additionnelles définies en 2025 :</i> convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).

Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption						
			0 %	0 %		Politique d'exclusion normative sur le Pacte mondial ; Politique d'engagement sur le volet social (liée à la politique d'exclusion sur le Pacte mondial) ; Analyse de controverses sur les enjeux relatifs ESG dans leur ensemble en ce qui concerne les principes directeurs de l'OCDE, y compris les enjeux relatifs aux 10 principes du Pacte mondial en matière de droits humains, droits des travailleurs, respect de l'environnement et lutte contre la corruption/ éthique des affaires ; Indicateur suivi pour les fonds éligibles au label ISR.
Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Taux de couverture = 97,70 %	Taux de couverture = 98,58 %	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion.	<i>Mesures additionnelles définies en 2025 :</i> convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations	0,29 %	0,31 %		Politique d'exclusions normative sur le Pacte mondial. Politique d'engagement sur le volet social (liée à la politique d'exclusion sur le Pacte mondial). Analyse de controverses sur les enjeux relatifs ESG dans leur ensemble en ce qui concerne les principes directeurs de l'OCDE, y compris les enjeux relatifs aux 10 principes du Pacte mondial en matière de droits humains, droits des travailleurs, respect de l'environnement et lutte contre la corruption/ éthique des affaires.
	12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	0,11	0,16	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur	<i>Mesures additionnelles définies en 2025 :</i> convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
			Taux de couverture = 52,88 %	Taux de couverture = 46,23 %		Analyse de controverses, notamment basées sur les discriminations au travail basées sur le genre.
						<i>Mesures additionnelles définies en 2025 :</i> convergence des

					le site internet de la Société de gestion	indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
			42,70%	39,76 %		Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : «composition et fonctionnement du Conseil d'administration » ; Politique d'engagement, sur les engagements en amont des AG Politique de vote, seuil minimal de féminisation du Conseil établi à 40%.
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	Taux de couverture = 100%	Taux de couverture = 99,96 %		Indicateur suivi pour des fonds éligibles au label ISR.
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0 %	0 %		<i>Mesures additionnelles définies en 2025 :</i> convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
<b>Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales et environnementales</b>						
Eau, déchets et autres matières	Investissements dans des sociétés productrices de produits chimiques	Part d'investissement dans des entreprises produisant des produits chimiques	0,01%	0,02 %		Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
			Taux de couverture = 99,10 %	Taux de couverture = 97,85 %		Mise en place d'une politique d'exclusion et d'engagement relative aux biocides et produits chimiques dangereux (applicable en 2024)
Lutte contre la corruption et les actes de corruption	Insuffisance des mesures prises pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption	Part d'investissement dans des entités n'ayant pas pris de mesures suffisantes pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption	0,04 %	0,04 %		Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « Pratiques des Affaires »
			Taux de couverture = 98,81 %	Taux de couverture = 97,32 %		Analyse de controverses sur cet enjeu Politique d'engagement sur le volet social (liée à la politique d'exclusion en cas

						de controverses liées au Principe 10 du Pacte mondial).
						<i>Mesures additionnelles définies en 2025 :</i> convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).

Pour plus d'information, veuillez-vous référer à la « Déclaration relative aux Principales Incidences Négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site Internet de la Société de Gestion : <https://www.ofi-invest-am.com/finance-durable>.



## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Au 30 septembre 2025, les principaux investissements du Fonds sont les suivants :

Actif	Secteur	Poids	Pays
ASML HOLDING NV	Technologies de l'information	6,00%	Pays-Bas
SAP	Technologies de l'information	4,33%	Allemagne
SIEMENS N AG	Industrie	3,35%	Allemagne
ALLIANZ	Finance	3,03%	Allemagne
UNICREDIT	Finance	2,90%	Italie
SCHNEIDER ELECTRIC	Industrie	2,76%	États-Unis
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA SA	Finance	2,76%	Espagne
SAFRAN SA	Industrie	2,23%	France
INTESA SANPAOLO	Finance	1,98%	Italie
ENEL	Services aux collectivités	1,97%	Italie
SANOFI SA	Santé	1,93%	États-Unis
LVMH	Consommation discrétionnaire	1,81%	France
BANCO SANTANDER SA	Finance	1,81%	Espagne
OFI INVEST ESG LIQUIDITES I	Finance	1,78%	France
LAIR LIQUIDE SOCIETE ANONYME POUR	Biens et services industriels	1,72%	France



La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

investissements dans des actifs spécifiques.

## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

### ● Quelle était l'allocation des actifs ?

Au 30 septembre 2025, le Fonds a **99,77%** de son actif net constitué d'investissements contribuant à la promotion des caractéristiques environnementales et sociales (#1 Alignés avec les caractéristiques E/S).

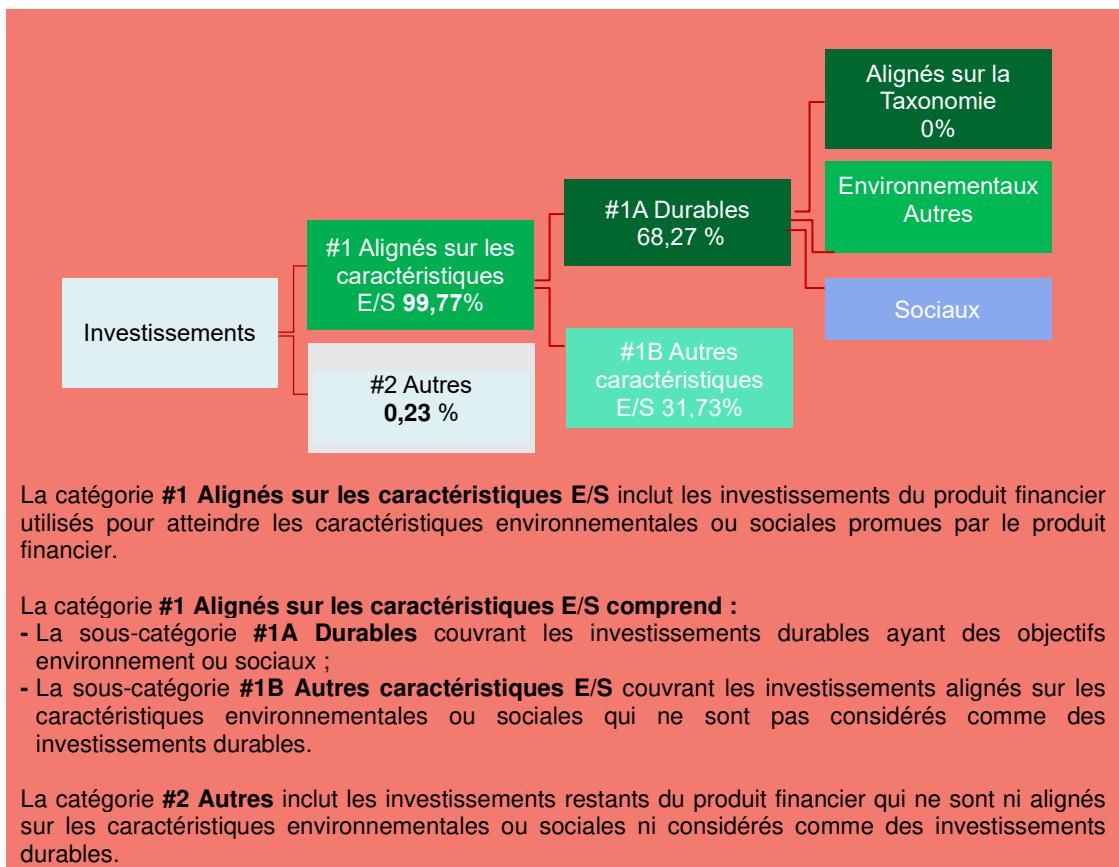
Le Fonds a **0,23%** de son actif net appartenant à la poche #2 Autres. Celle-ci est constituée de :

- **0,04%** de liquidités ;
- **0,00 %** de dérivés ;
- **0,19 %** de valeurs ou des titres en portefeuille ne disposant pas d'un score ESG.

Le Fonds a 68,27% de son actif net appartenant à la poche #1A Durables.

Le Fonds a donc respecté l'allocation d'actifs prévue :

- Un minimum de 80% de l'actif net du fonds appartenant à la poche #1 Alignés avec les caractéristiques E/S ;
- Un maximum de 20% des investissements appartenant à la poche #2 Autres, dont 10% maximum de valeurs ou de titres ne disposant pas d'un score ESG et 10% maximum liquidités et de produits dérivés.
- Un minimum de 30% de l'actif net du fonds appartenant à la poche #1A Durables.



Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

## ● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Au 30 septembre 2025, la décomposition sectorielle des actifs investis est la suivante :

Secteurs	Poids
Finance	24,27%
Industrie	20,80%
Technologies de l'information	12,24%
Consommation discrétionnaire	10,83%
Santé	6,15%
Soins de santé	5,72%
Services aux collectivités	5,42%
Biens et services industriels	4,38%
Services de communication	3,23%
Pétrole et gaz	3,12%
Autre	2,87%
Immobilier	0,97%
Autre	0,00%
Confidential - For Internal Use Only. Generated: Oct 20 2025 07:29:30 CEST	0,00%
Powered by BlackRock Solutions®	0,00%

## Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Au 30 septembre 2025, la part des investissements durables ayant un objectif environnemental alignés à la Taxonomie en portefeuille est nulle.



● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE<sup>2</sup> ?**

**Oui**

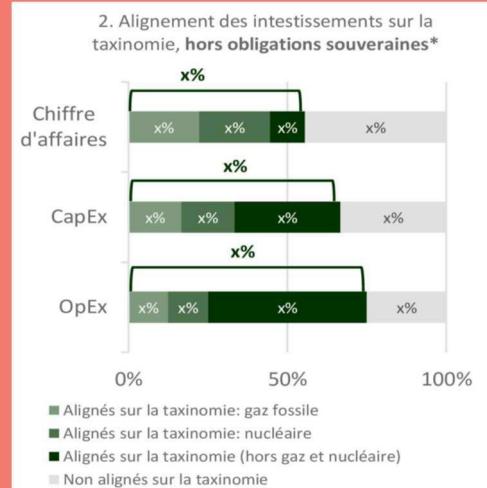
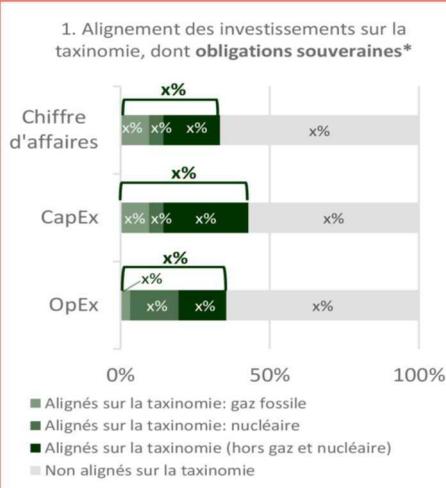
- Dans le gaz fossile
- Dans l'énergie nucléaire

**Non**

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part de revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie plus verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes.

*Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*



Ce graphique représente x% des investissements totaux.

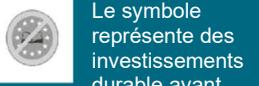
\*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Au 30 septembre 2025, la part des investissements dans des activités transitoires et habilitantes en portefeuille est nulle.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Au 30 septembre 2025, la part d'investissements alignés sur la taxonomie est restée nulle.

  
Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan

**Quelle était la proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?**

La proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie était de **35,40%**.

<sup>2</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marche de gauche.

L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

environnemental au titre  
du règlement (UE)  
2020/852.



### Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

La proportion d'investissements durables sur le plan social était de **13,44%**.



### Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquent-elles à eux ?

Ces investissements, qui n'ont été effectués que dans des situations spécifiques, ont consisté en :

- des liquidités ;
- des produits dérivés ;
- des valeurs ou des titres ne disposant pas d'un score ESG.

Bien que cette catégorie ne dispose pas d'une notation ESG et qu'aucune garantie minimale environnementale et sociale n'ait été mise en place, son utilisation n'a pas eu pour conséquence de dénaturer significativement ou durablement les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Fonds.



### Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Afin de respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence, toutes les données ESG ont été mises à disposition des gérants dans les outils de gestion et les différentes exigences ESG ont été paramétrées et suivies dans ces mêmes outils.



### Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

L'univers ISR de comparaison de ce produit financier comprend les valeurs composant l'indice EURO STOXX Total Market Index (BKXE) qui est cohérent avec l'indicateur de référence du Fonds.

#### ● En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?

Non applicable

#### ● Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

Non applicable

#### ● Quelle a été la performance de ce produit par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable

#### ● Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

Non applicable

# **Afer Actions Euro**

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :  
OFI Invest Asset Management

127-129, quai du Président Roosevelt  
92130 ISSY LES MOULINEAUX

---

## **Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 30 septembre 2025

## Afer Actions Euro

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :  
OFI Invest Asset Management

127-129, quai du Président Roosevelt  
92130 ISSY LES MOULINEAUX

### **Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 30 septembre 2025

---

Aux porteurs de parts du FCP Afer Actions Euro,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif Afer Actions Euro constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

#### **Fondement de l'opinion sur les comptes annuels**

##### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

## Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 octobre 2024 à la date d'émission de notre rapport.

## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

## Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes

d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 16 janvier 2026

Le Commissaire aux Comptes  
Deloitte & Associés

Atsou DOH

Atsou DOH

## Bilan Actif au 30 septembre 2025 en euros

	30/09/2025	30/09/2024
<b>Immobilisations corporelles nettes</b>	-	-
<b>Titres financiers</b>	<b>2 344 336 614,96</b>	<b>2 174 898 326,18</b>
<b>Actions et valeurs assimilées (A)</b>	<b>2 276 666 796,54</b>	<b>2 144 980 839,75</b>
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	2 276 666 796,54	2 144 980 839,75
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
<b>Obligations convertibles en actions (B)</b>	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
<b>Obligations et valeurs assimilées (C)</b>	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
<b>Titres de créances (D)</b>	-	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
<b>Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)</b>	<b>67 296 193,42</b>	<b>29 917 486,43</b>
OPCVM	67 296 193,42	29 917 486,43
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Autres OPC et fonds d'investissements	-	-
<b>Dépôts (F)</b>	-	-
<b>Instruments financiers à terme (G)</b>	<b>373 625,00</b>	-
<b>Opérations temporaires sur titres (H)</b>	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
<b>Prêts (I)</b>	-	-
<b>Autres actifs éligibles (J)</b>	-	-
<b>Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)</b>	<b>2 344 336 614,96</b>	<b>2 174 898 326,18</b>
<b>Créances et comptes d'ajustement actifs</b>	<b>9 109 472,48</b>	<b>971 367,48</b>
<b>Comptes financiers</b>	<b>298 252,82</b>	<b>174 242,99</b>
<b>Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II (*)</b>	<b>9 407 725,30</b>	<b>1 145 610,47</b>
<b>Total Actif I+II</b>	<b>2 353 744 340,26</b>	<b>2 176 043 936,65</b>

(\*) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

## Bilan Passif au 30 septembre 2025 en euros

	30/09/2025	30/09/2024
<b>Capitaux propres :</b>		
Capital	2 043 209 598,64	1 495 034 562,42
Report à nouveau sur revenu net	11,79	131 528 701,63
Report à nouveau des plus et moins-values latentes nettes	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	1 002 392,24	159 408 598,17
Résultat net de l'exercice	300 863 505,49	388 868 184,71
<b>Capitaux propres</b>	<b>2 345 075 508,16</b>	<b>2 174 840 046,93</b>
<b>Passifs de financement II (*)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Capitaux propres et passifs de financement (I+II)</b>	<b>2 345 075 508,16</b>	<b>2 174 840 046,93</b>
<b>Passifs éligibles :</b>		
<b>Instruments financiers (A)</b>		
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
<b>Instruments financiers à terme (B)</b>	<b>373 625,00</b>	-
<b>Emprunts (C)</b>		
<b>Autres passifs éligibles (D)</b>		
<b>Sous-total passifs éligibles III = A+B+C+D</b>	<b>373 625,00</b>	-
<b>Autres passifs :</b>		
<b>Dettes et comptes d'ajustement passifs</b>	<b>8 295 198,67</b>	<b>1 191 762,06</b>
<b>Concours bancaires</b>	<b>8,43</b>	<b>12 127,66</b>
<b>Sous-total autres passifs IV</b>	<b>8 295 207,10</b>	<b>1 203 889,72</b>
<b>Total Passifs : I+II+III+IV</b>	<b>2 353 744 340,26</b>	<b>2 176 043 936,65</b>

(\*) Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts ou actions.

## Compte de résultat au 30 septembre 2025 en euros

	30/09/2025	30/09/2024
<b>Revenus financiers nets</b>		
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur actions	67 103 224,81	69 640 290,34
Produits sur obligations	-	-
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur des parts d'OPC	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-	-
Produits sur prêts et créances	-	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Autres produits financiers	134 616,08	64 337,87
<b>Sous-total Produits sur opérations financières</b>	<b>67 237 840,89</b>	<b>69 704 628,21</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur opérations temporaires sur titres	-	-
Charges sur emprunts	-	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Charges sur passifs de financement	-	-
Autres charges financières	-30 915,32	-79 441,61
<b>Sous-total Charges sur opérations financières</b>	<b>-30 915,32</b>	<b>-79 441,61</b>
<b>Total Revenus financiers nets (A)</b>	<b>67 206 925,57</b>	<b>69 625 186,60</b>
<b>Autres produits :</b>		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-	-
Autres produits	-	-
<b>Autres charges :</b>		
Frais de gestion de la société de gestion	-15 052 398,88	-14 302 169,79
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-	-
Impôts et taxes	-	-
Autres charges	-	-
<b>Sous-total Autres produits et Autres charges (B)</b>	<b>-15 052 398,88</b>	<b>-14 302 169,79</b>
<b>Sous total Revenus nets avant compte de régularisation C = A+B</b>	<b>52 154 526,69</b>	<b>55 323 016,81</b>
<b>Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)</b>	<b>-4 148,71</b>	<b>-5 377 799,10</b>
<b>Sous-total Revenus nets I = C+D</b>	<b>52 150 377,98</b>	<b>49 945 217,71</b>

## Compte de résultat au 30 septembre 2025 en euros (suite)

	30/09/2025	30/09/2024
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :</b>		
Plus et moins-values réalisées	147 558 439,71	196 856 997,99
Frais de transactions externes et frais de cession	-1 671 550,24	-1 699 973,28
Frais de recherche	-	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-	-
Indemnités d'assurance perçues	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-	-
<b>Sous total Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)</b>	<b>145 886 889,47</b>	<b>195 157 024,71</b>
<b>Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)</b>	<b>-3 111 223,22</b>	<b>-14 090 031,26</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes II = E+F</b>	<b>142 775 666,25</b>	<b>181 066 993,45</b>
<b>Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :</b>		
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	107 247 927,69	196 309 454,54
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	-17 345,17	-4 844,96
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-	-
<b>Sous total Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations (G)</b>	<b>107 230 582,52</b>	<b>196 304 609,58</b>
<b>Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)</b>	<b>-1 293 121,26</b>	<b>-38 110 618,63</b>
<b>Plus ou moins-values latentes nettes III = G+H</b>	<b>105 937 461,26</b>	<b>158 193 990,95</b>
<b>Acomptes :</b>		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	-	-301 147,16
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	-	-36 870,24
<b>Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = J+K</b>	<b>-</b>	<b>-338 017,40</b>
<b>Impôt sur le résultat V</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Résultat net I + II + III + IV + V</b>	<b>300 863 505,49</b>	<b>388 868 184,71</b>

## ANNEXE

### RAPPEL DE LA STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

Le portefeuille du FCP sera exposé entre 60% et 100% de l'actif net aux marchés d'actions de la zone euro.

Ces titres relèveront de la zone euro et, dans la limite de 10% de l'actif net, de marchés d'autres zones géographiques dont les pays émergents.

Le portefeuille du FCP sera exposé entre 0% et 40% de son actif net aux titres de créance et instruments du marché monétaire de la zone Euro et, dans la limite de 10% de l'actif net d'autres zones géographiques.

L'exposition du portefeuille pourra également être réalisée ou ajustée au moyen d'instruments dérivés.

Le FCP est exposé au risque de change dans la limite de 10% de son actif net.

La sensibilité du FCP sera comprise entre 0 et +8.

### Analyse des critères financiers :

Le portefeuille sera structuré en fonction du processus de gestion qualitatif et quantitatif suivant :

- analyse macro-économique définissant les grandes thématiques boursières et les orientations sectorielles et géographiques ;
- en fonction de ses anticipations, des scénarios macro-économiques qu'il privilégie et de son appréciation des marchés, le gestionnaire surpondérera ou sous-pondérera chacun des secteurs économiques ou rubriques qui composent l'indice de référence ;
- pour chacune des poches ainsi définies, les valeurs seront sélectionnées en fonction de leur potentiel de valorisation, des perspectives de croissance de la société émettrice, de la qualité de son management et de sa communication financière ainsi que de la négociabilité du titre sur le marché.

### Analyse des critères extra-financiers :

Le gérant complète son étude, concomitamment à l'analyse financière, par l'analyse de critères extra financiers afin de sélectionner au mieux les titres en portefeuille. La part des titres analysés ESG dans le portefeuille devra être supérieure à 90% de l'actif net du Fonds (hors liquidités, OPC et produits dérivés).

Ainsi, la gestion met en œuvre une approche ESG en "amélioration de note", qui consiste à obtenir une note ESG moyenne du portefeuille supérieure à la note ESG moyenne de l'univers ISR de comparaison, comprenant les valeurs composant l'indice Euro Stoxx Total Market Index (BKXE), après élimination de 20% des valeurs les moins bien notées.

La société de gestion considère cet indice comme un élément de comparaison pertinent de la notation ESG du Fonds au regard de sa stratégie.

Bien qu'elle reste seule juge de la décision d'investissement pour la sélection des titres selon l'approche ESG, la société de gestion s'appuie sur sa notation ESG propriétaire réalisée par son équipe d'analyse ESG et détaillée dans l'annexe précontractuelle.

Par ailleurs, Ofi Invest Asset Management a identifié des zones de risques pour ses investissements en lien avec certains secteurs d'activités et référentiels internationaux. La société de gestion s'est donc dotée de politiques d'exclusion afin de minimiser ces risques et de gérer son risque réputationnel.

Le Fonds applique les politiques d'exclusion synthétisées dans le document dénommé « Politique d'investissement Exclusions sectorielles et normatives », disponible à l'adresse suivante : [https://www.ofi-invest-am.com/pdf/ISR\\_politique-investissement\\_exclusions-sectorielles-et-normatives.pdf](https://www.ofi-invest-am.com/pdf/ISR_politique-investissement_exclusions-sectorielles-et-normatives.pdf).

Ces politiques d'exclusion sont également disponibles dans leur intégralité sur le site : <https://www.ofi-invest-am.com>.

**Tableau des éléments caractéristiques de l'OPC à capital variable  
au cours des cinq derniers exercices**

	<b>30/09/2025</b>	<b>30/09/2024</b>	<b>29/09/2023</b>	<b>30/09/2022</b>	<b>30/09/2021</b>
<b>Actif net</b>					
en EUR	2 345 075 508,16	2 174 840 046,93	2 120 303 913,51	1 645 050 209,29	2 159 156 184,41
<b>Nombre de titres</b>					
Catégorie de parts A	6 350 306,0898	6 309 237,5270	6 812 416,5270	7 106 905,5270	7 380 238,5015
Catégorie de parts I	3 549,9073	4 266,1015	5 875,6506	5 283,2708	6 231,3474
Catégorie de parts AD	79 186,0000	83 381,0000	-	-	-
Catégorie de parts AFER GÉNÉRATION ACTIONS EURO	40 511,0000	-	-	-	-
<b>Valeur liquidative unitaire</b>					
Catégorie de parts A en EUR	237,93	207,93	171,51	136,64	164,49
Catégorie de parts I en EUR	228 401,95	198 230,22	162 000,59	127 554,85	151 678,05
Catégorie de parts AD en EUR	232,89	207,21 <sup>(1)</sup>	-	-	-
Catégorie de parts AFER GÉNÉRATION ACTIONS EURO en EUR	119,72 <sup>(2)</sup>	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)</b>					
Catégorie de parts A en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts I en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts AD en EUR	-	0,44	-	-	-
Catégorie de parts AFER GÉNÉRATION ACTIONS EURO en EUR	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)</b>					
Catégorie de parts A en EUR	-	0,04	0,88	0,80	0,81
Catégorie de parts I en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts AD en EUR	-	4,12	-	-	-
Catégorie de parts AFER GÉNÉRATION ACTIONS EURO en EUR	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)</b>					
Catégorie de parts A en EUR	-	-	-	0,22	-
Catégorie de parts I en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts AD en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts AFER GÉNÉRATION ACTIONS EURO en EUR	-	-	-	-	-

**Tableau des éléments caractéristiques de l'OPC à capital variable  
au cours des cinq derniers exercices (suite)**

	<b>30/09/2025</b>	<b>30/09/2024</b>	<b>29/09/2023</b>	<b>30/09/2022</b>	<b>30/09/2021</b>
<b>Capitalisation unitaire</b>					
Catégorie de parts A en EUR	19,35	58,14	0,00	-	-
Catégorie de parts I en EUR	19 752,80	35 951,85	4 470,12	4 326,64	9 439,50
Catégorie de parts AD en EUR	4,67	-	-	-	-
Catégorie de parts AFER GENERATION ACTIONS EURO en EUR	9,19	-	-	-	-

(1) La catégorie de parts AD a été créée le 24/01/2024 avec une valeur nominale de EUR 186,66.

(2) La catégorie de parts AFER GENERATION ACTIONS EURO a été créée le 15/11/2024 avec une valeur nominale de EUR 100,00.

## **REGLES ET METHODES COMPTABLES**

L'OPC s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2020-07 modifié, relatif au plan comptable des OPC à capital variable.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre

Les règles d'évaluation sont fixées, sous sa responsabilité, par la Société de Gestion.

La devise de la comptabilité du fonds est l'euro.

La valeur liquidative est calculée quotidiennement, chaque jour de bourse à Paris à l'exception des jours fériés légaux.

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus.

Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur TCN sont pris au jour de la date de valeur liquidative.

L'OPC valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entrée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

## **Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme ferme et conditionnelles**

**Les instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :**

### **Instruments financiers cotés**

Les instruments financiers cotés sont évalués au cours de clôture du jour ou au dernier cours connu lors de la récupération des cours en début de matinée le jour ouvré suivant (source : valorisation sur la base d'une hiérarchie de contributeurs donnée par la SGP).

Toutefois, les instruments cotant sur des marchés en continu sont évalués au cours de compensation du jour (source : chambre de compensation)

Les positions ouvertes sur marchés à terme sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.

Toutefois, les instruments qui ne font pas l'objet d'échanges réguliers et/ou pour des volumes significatifs pourront être évalués sur base de la moyenne des contributions (cours demandés) recueillies auprès des sources d'information spécifiées ci-dessus.

### **OPC et fonds d'investissement non cotés**

Sur base de la dernière valeur liquidative fournie par les bases de données financières citées ci-dessus ou à défaut par tout moyen. Cependant, pour la valorisation des OPC dont la valorisation dépend de la société de gestion, la valeur liquidative retenue sera celle du jour de valorisation.

### **Titres de créance négociables (TCN)**

Les TCN sont évalués aux taux du marché à l'heure de publication des taux du marché interbancaire. La valorisation des TCN s'effectue via l'outil de notre fournisseur de données qui recense au quotidien les valorisations au prix de marché des TCN. Les prix sont issus des différents brokers/banques acteurs de ce marché. Ainsi, les courbes de

Marché des émetteurs contribués sont récupérées par la Société de Gestion qui calcule un prix de marché quotidien. Pour les émetteurs privés non listés, des courbes de références quotidiennes par rating sont calculées également à partir de cet outil. Les taux sont éventuellement corrigés d'une marge calculée en fonction des caractéristiques de l'émetteur du titre.

#### Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

Ces instruments sont évalués à leur valeur probable de négociation déterminée à partir d'éléments tels que : valeur d'expertise, transactions significatives, rentabilité, actif net, taux de marché et caractéristiques intrinsèques de l'émetteur ou tout élément prévisionnel.

#### Les contrats sont évalués selon les méthodes suivantes :

Les contrats sont évalués à leur valeur de marché compte tenu des conditions des contrats d'origine. Toutefois, les contrats d'échange de taux d'intérêt (swaps) dont la durée de vie lors de leur mise en place est inférieure à trois mois sont évalués selon les principes de la méthode « simplificatrice » consistant dans l'évaluation du différentiel d'intérêts sur la période courue.

#### Les dépôts, autres avoirs créances ou dettes sont évalués selon les méthodes suivantes :

La valeur des espèces détenues en compte, des créances en cours et des dépenses payées d'avance ou à payer est constituée par leur valeur nominale convertie, le cas échéant, dans la devise de comptabilisation au cours du jour de valorisation.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

#### **Devises**

Les devises au comptant sont valorisées avec les cours publiés quotidiennement sur les bases de données financières utilisées par la Société de Gestion.

#### **Description des engagements hors-bilan**

Les contrats à terme ferme figurent au hors-bilan pour leur valeur de marché, valeur égale au cours (ou à l'estimation, si l'opération est réalisée de gré à gré) multipliée par le nombre de contrats multipliée par le nominal et éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent de l'option (quantité x quotité x cours du sous-jacent x delta éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds).

Les engagements sur contrats d'échange de taux ou de devise sont enregistrés en hors-bilan à la valeur nominale ou, en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent, lors de la transaction initiale.

#### **Comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes**

Les coupons des produits à revenus fixes sont comptabilisés suivant la méthode des intérêts encaissés.

#### **Comptabilisation des frais de transaction**

Les frais de transaction sont comptabilisés suivant la méthode des frais exclus.

#### **Description de la méthode de calcul des frais de gestion fixes**

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat de l'OPC, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux maximum appliqué sur la base de l'actif net hors OPC ne peut être supérieur à :

- 0,95% TTC pour les catégories de parts A et AD
- 0,25% TTC pour la catégorie de parts I
- 0,40% TTC pour la catégorie de parts AFER GENERATION ACTIONS EURO

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc..) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de mouvement facturées à l'OPC ;
- des frais relatifs aux opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres.

Des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF peuvent être facturés au FCP lorsque ces frais ne sont pas payés à partir des ressources propres de la société de gestion.

En application du décret n°2015-421 du 14 avril 2015, la contribution due à l'AMF au titre du FCP n'est pas prise en compte dans le plafonnement des frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion tels que mentionnés ci-dessus ; ladite contribution est partie intégrante des frais courants du FCP.

#### **Description des frais de gestion indirects**

Non significatifs

#### **Description de la méthode de calcul des frais de gestion variables**

Néant

#### **Affectation des sommes distribuables**

##### **Sommes distribuables afférentes au revenu net :**

##### **Catégories de parts A, I, AD et AFER GENERATION ACTIONS EURO**

La Société de Gestion décide chaque année de l'affectation du revenu net. La société de gestion peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

##### **Sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées :**

##### **Catégories de parts A, I, AD et AFER GENERATION ACTIONS EURO**

La Société de Gestion décide chaque année de l'affectation des plus-values réalisées. La société de gestion peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

#### **Justification des changements de méthode ou de réglementation**

Néant

#### **Changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs**

Néant

#### **Justification des changements d'estimation ainsi que des changements de modalités d'application**

Néant

#### **Nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice**

Néant

## Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice

	30/09/2025	30/09/2024
<b>Capitaux propres début d'exercice</b>	<b>2 174 840 046,93</b>	<b>2 120 303 913,51</b>
<b>Flux de l'exercice :</b>		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	230 997 383,83	134 857 696,45
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-365 739 611,77	-523 979 283,12
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	52 154 526,69	55 323 016,81
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	145 886 889,47	195 157 024,71
Variation des plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	107 230 582,52	196 304 609,58
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-294 309,51	-2 788 913,61
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-	-301 147,16
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-36 870,24
Autres éléments	-	-
<b>Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)</b>	<b>2 345 075 508,16</b>	<b>2 174 840 046,93</b>

## Souscriptions rachats

<b>Catégorie de parts A</b>		
Parts émises	356 748,0000	
Parts rachetées	315 679,4372	
<b>Catégorie de parts I</b>		
Parts émises	676,7845	
Parts rachetées	1 392,9787	
<b>Catégorie de parts AD</b>		
Parts émises	5 049,0000	
Parts rachetées	9 244,0000	
<b>Catégorie de parts AFER GENERATION ACTIONS EURO</b>		
Parts émises	40 511,0000 <sup>(3)</sup>	
Parts rachetées	-	

(3) La catégorie de parts AFER GENERATION ACTIONS EURO a été créée le 15/11/2024.

## Commissions

<b>Catégorie de parts A</b>			
Montant des commissions de souscription acquises			0,00
Montant des commissions de rachat acquises			0,00
<b>Catégorie de parts I</b>			
Montant des commissions de souscription acquises			0,00
Montant des commissions de rachat acquises			0,00
<b>Catégorie de parts AD</b>			
Montant des commissions de souscription acquises			0,00
Montant des commissions de rachat acquises			0,00
<b>Catégorie de parts AFER GENERATION ACTIONS EURO</b>			
Montant des commissions de souscription acquises			0,00
Montant des commissions de rachat acquises			0,00

## Caractéristiques des différentes catégories de parts

### FR0007024393 - AFER ACTIONS EURO A

Devise :	EUR	Affectation des revenus nets :	Capitalisation et/ou Distribution
Couverture change :	Non	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation et/ou Distribution

### FR0010505164 - AFER ACTIONS EURO I

Devise :	EUR	Affectation des revenus nets :	Capitalisation et/ou Distribution
Couverture change :	Non	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation et/ou Distribution

### FR001400LOK9 - AFER ACTIONS EURO AD

Devise :	EUR	Affectation des revenus nets :	Capitalisation et/ou Distribution
Couverture change :	Non	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation et/ou Distribution

### FR001400RWP5 - AFER ACTIONS EURO AFER GENERATION ACTIONS EURO

Devise :	EUR	Affectation des revenus nets :	Capitalisation et/ou Distribution
Couverture change :	Non	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation et/ou Distribution

## Exposition directe sur le marché d'action (hors obligations convertibles)

<b>Ventilation des expositions significatives par pays</b> Montants exprimés en milliers	<b>Exposition</b> +/-	<b>France</b> +/-	<b>Allemagne</b> +/-	<b>Pays-Bas</b> +/-	<b>Italie</b> +/-	<b>Autres pays</b> +/-
<b>Actif</b>						
Actions et valeurs assimilées	2 276 667	690 477	568 349	344 893	240 015	432 933
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
<b>Passif</b>						
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-

## Exposition directe sur le marché d'action (hors obligations convertibles) (suite)

Ventilation des expositions significatives par pays Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	France +/-	Allemagne +/-	Pays-Bas +/-	Italie +/-	Autres pays +/-
<b>Hors-bilan</b>						
Futures	23 660	NA	NA	NA	NA	NA
Options	-	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	-	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	-	NA	NA	NA	NA	NA
<b>Total</b>	<b>2 300 327</b>	<b>NA</b>	<b>NA</b>	<b>NA</b>	<b>NA</b>	<b>NA</b>

## Exposition sur le marché des obligations convertibles

Ventilation par pays et maturité de l'exposition Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité < 1 an	Décomposition de l'exposition par maturité 1 < X < 5 ans	Décomposition de l'exposition par maturité > 5 ans	Décomposition par niveau de deltas < 0,6	Décomposition par niveau de deltas 0,6 < X < 1
<b>Total</b>	-	-	-	-	-	-

## Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)

Ventilation par nature de taux Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
<b>Actif</b>					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	298	-	-	-	298
<b>Passif</b>					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	0	-	-	-	0

## Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) (suite)

Ventilation par nature de taux Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
<b>Hors-bilan</b>					
Futures	NA	-	-	-	-
Options	NA	-	-	-	-
Swaps	NA	-	-	-	-
Autres instruments	NA	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>NA</b>	-	-	-	<b>298</b>
<b>Ventilation par durée résiduelle</b> Montants exprimés en milliers					
	0-3 mois +/-	3 mois-1 an +/-	1-3 ans +/-	3-5 ans +/-	>5 ans +/-
<b>Actif</b>					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	298	-	-	-	-
<b>Passif</b>					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	0	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>					
Futures	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>298</b>	-	-	-	-

## Exposition directe sur le marché des devises

Ventilation par devise	CHF +/-	DKK +/-	GBP +/-	Autres +/-
Montants exprimés en milliers				
<b>Actif</b>				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	28 280	15 570	9 925	7 738
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Créances	-	2 276	-	435
Comptes financiers	-	0	-	254
<b>Passif</b>				
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-1 159
Comptes financiers	0	-	0	-
<b>Hors-bilan</b>				
Devises à recevoir	-	-	-	-
Devises à livrer	-	-	-	-
Futures options swaps	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>28 280</b>	<b>17 847</b>	<b>9 925</b>	<b>7 267</b>

## Exposition directe aux marchés de crédit

Ventilation par la notation des investissements	Investment Grade +/-	Non Investment Grade +/-	Non notés +/-
Montants exprimés en milliers			
<b>Actif</b>			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
<b>Passif</b>			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-

## Exposition directe aux marchés de crédit (suite)

Ventilation par la notation des investissements Montants exprimés en milliers	Investment Grade +/-	Non Investment Grade +/-	Non notés +/-
<b>Hors-bilan</b>			
Dérivés de crédits	-	-	-
<b>Solde net</b>			
	-	-	-

## Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Ventilation par contrepartie Montants exprimés en milliers	valeur actuelle constitutive d'une créance	valeur actuelle constitutive d'une dette
<b>Opérations figurant à l'actif du bilan</b>		
Dépôts	-	
Instruments financiers à terme non compensés	-	
Créances représentatives de titres reçus en pension	-	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	
Créances représentatives de titres prêtés	-	
Titres financiers empruntés	-	
Titres reçus en garantie	-	
Titres financiers donnés en pension	-	
Créances	1 633	
Collatéral espèces	-	
Dépôt de garantie espèces versé	1 633	
<i>Newedge</i>	1 633	
Comptes financiers	298	
<i>Société Générale</i>	298	
<b>Opérations figurant au passif du bilan</b>		
Dettes représentatives des titres empruntés	-	
Dettes représentatives de titres donnés en pension	-	
Instruments financiers à terme non compensés	-	
Dettes	-	
Collatéral espèces	-	
Concours bancaires	0	
<i>Société Générale</i>	0	

## Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination du Fonds		Orientation des placements / style de gestion	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition exprimé en milliers
Société de gestion	Pays de domiciliation du fonds				
FR001400KPZ3	OFI INVEST ESG LIQUIDITES I OFI INVEST AM	France	Monétaire	EUR	41 733
FR0010838607	OFI INVEST ESG MID CAPS EURO I OFI INVEST AM	France	Actions	EUR	25 563
<b>Total</b>					<b>67 296</b>

## Créances et Dettes

Ventilation par nature	30/09/2025
<b>Créances</b>	
Dépôt de garantie sur les marchés à terme	1 632 582,30
Vente à règlement différé	7 449 065,22
Coupons à recevoir	27 824,96
<b>Total créances</b>	<b>9 109 472,48</b>
<b>Dettes</b>	
Provision pour frais de gestion fixes à payer	-1 385 779,38
Provision commission de mouvement	-35 022,65
Achat à règlement différé	-6 868 100,37
Autre	-6 296,27
<b>Total dettes</b>	<b>-8 295 198,67</b>
<b>Total</b>	<b>814 273,81</b>

## Frais de gestion

<b>Catégorie de parts A</b>	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,93
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
<b>Catégorie de parts I</b>	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,25
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
<b>Catégorie de parts AD</b>	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,93
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-

## Frais de gestion (suite)

<b>Catégorie de parts AFER GENERATION ACTIONS EURO</b>		
Pourcentage de frais de gestion fixes		0,15 <sup>(4)</sup>
Commission de performance (frais variables)		-
Rétrocession de frais de gestion		-

(4) La catégorie de parts AFER GENERATION ACTIONS EURO ayant été créée le 15/11/2024, le taux présenté a été annualisé.

## Engagements reçus et donnés

### Description des garanties reçues par l'OPC avec notamment mention des garanties de capital

Néant

### Autres engagements reçus et / ou donnés

Néant

<b>Autres engagements (par nature de produit)</b>	<b>30/09/2025</b>
Garanties reçues	-
dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Garanties données	-
dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors bilan	-
<b>Total</b>	-

## Autres informations

<b>Code</b>	<b>Nom</b>	<b>Quantité</b>	<b>Cours</b>	<b>Valeur actuelle (en euros)</b>
<b>Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire</b>				
	Néant			
<b>Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC à capital variable gérés par ces entités</b>				
FR001400KPZ3	OFI INVEST ESG LIQUIDITES I	39 329,00	1 061,13	41 733 181,77
FR0010838607	OFI INVEST ESG MID CAPS EURO I	979,00	26 111,35	25 563 011,65
<i>Sous-total</i>				67 296 193,42

## Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	30/09/2025	30/09/2024
<b>Catégorie de parts A</b>		
<b>Revenus nets</b>	<b>30 309 808,18</b>	<b>26 887 502,48</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-260 195,02
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>30 309 808,18</b>	<b>26 627 307,46</b>
Report à nouveau	-	131 528 701,63
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>30 309 808,18</b>	<b>158 156 009,09</b>
<b>Affectation :</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	30 309 808,18	158 156 009,09
<b>Total</b>	<b>30 309 808,18</b>	<b>158 156 009,09</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>		
Montant unitaire	-	0,04
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	6 350 306,0898	6 309 237,5270
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-
<b>Catégorie de parts I</b>		
<b>Revenus nets</b>	<b>21 342 709,97</b>	<b>22 714 077,64</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>21 342 709,97</b>	<b>22 714 077,64</b>
Report à nouveau	-	-
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>21 342 709,97</b>	<b>22 714 077,64</b>
<b>Affectation :</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	21 342 709,97	22 714 077,64
<b>Total</b>	<b>21 342 709,97</b>	<b>22 714 077,64</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	3 549,9073	4 266,1015
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

## Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets (suite)

	30/09/2025	30/09/2024
<b>Catégorie de parts AD</b>		
<b>Revenus nets</b>	<b>370 357,86</b>	<b>343 637,59<sup>(5)</sup></b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-40 952,14
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>370 357,86</b>	<b>302 685,45</b>
Report à nouveau	11,79	-
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>370 369,65</b>	<b>302 685,45</b>
<b>Affectation :</b>		
Distribution	-	302 673,03
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	12,42
Capitalisation	370 369,65	-
<b>Total</b>	<b>370 369,65</b>	<b>302 685,45</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>		
Montant unitaire	-	0,49
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	79 186,0000	83 381,0000
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	3,63
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-
<b>Catégorie de parts AFER GENERATION ACTIONS EURO</b>		
<b>Revenus nets</b>	<b>127 501,97<sup>(6)</sup></b>	-
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>127 501,97</b>	-
Report à nouveau	-	-
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>127 501,97</b>	-
<b>Affectation :</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	127 501,97	-
<b>Total</b>	<b>127 501,97</b>	-
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	40 511,0000	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

(5) La catégorie de parts AD a été créée le 24/01/2024.

(6) La catégorie de parts AFER GENERATION ACTIONS EURO a été créée le 15/11/2024.

## Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

	30/09/2025	30/09/2024
<b>Catégorie de parts A</b>		
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>92 607 784,87</b>	<b>110 556 339,36</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>	<b>92 607 784,87</b>	<b>110 556 339,36</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	98 166 721,41
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>92 607 784,87</b>	<b>208 723 060,77</b>
<b>Affectation :</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	92 607 784,87	208 723 060,77
<b>Total</b>	<b>92 607 784,87</b>	<b>208 723 060,77</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>		
Acomptes unitaires versés	-	-
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	6 350 306,0898	6 309 237,5270
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
<b>Catégorie de parts I</b>		
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>48 777 902,07</b>	<b>69 418 288,36</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>	<b>48 777 902,07</b>	<b>69 418 288,36</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	61 241 876,76
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>48 777 902,07</b>	<b>130 660 165,12</b>
<b>Affectation :</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	48 777 902,07	130 660 165,12
<b>Total</b>	<b>48 777 902,07</b>	<b>130 660 165,12</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>		
Acomptes unitaires versés	-	-
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	3 549,9073	4 266,1015
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

## Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes (suite)

	30/09/2025	30/09/2024
<b>Catégorie de parts AD</b>		
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>1 144 792,94</b>	<b>1 092 365,73<sup>(7)</sup></b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-36 870,24
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>	<b>1 144 792,94</b>	<b>1 055 495,49</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	1 002 392,24	-
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>2 147 185,18</b>	<b>1 055 495,49</b>
<b>Affectation :</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	2 147 185,18	1 055 495,49
Capitalisation	-	-
<b>Total</b>	<b>2 147 185,18</b>	<b>1 055 495,49</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>		
Acomptes unitaires versés	-	0,44
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	79 186,0000	83 381,0000
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
<b>Catégorie de parts AFER GENERATION ACTIONS EURO</b>		
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>245 186,37<sup>(8)</sup></b>	-
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>	<b>245 186,37</b>	-
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>245 186,37</b>	-
<b>Affectation :</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	245 186,37	-
<b>Total</b>	<b>245 186,37</b>	-
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>		
Acomptes unitaires versés	-	-
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	40 511,0000	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

(7) La catégorie de parts AD a été créée le 24/01/2024.

(8) La catégorie de parts AFER GENERATION ACTIONS EURO a été créée le 15/11/2024.

## L'inventaire des dépôts et des instruments financiers

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Immobilisations corporelles nettes</b>					
<b>Actions et valeurs assimilées</b>					
<i>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>					
				<b>2 276 666 796,54</b>	<b>97,08</b>
ABB LTD-NOM	Manufacture	CHF	116 092,00	7 118 140,28	0,30
ADIDAS NOM	Manufacture	EUR	126 975,00	22 779 315,00	0,97
ADYEN BV	IT/Communication	EUR	7 392,00	10 090 080,00	0,43
AENA SME SA	Transport	EUR	674 270,00	15 690 262,90	0,67
AIR LIQUIDE	Manufacture	EUR	228 572,00	40 425 243,92	1,72
AIRBUS BR BEARER SHS	Manufacture	EUR	191 442,00	37 790 650,80	1,61
AKZO NOBEL NV	Manufacture	EUR	198 712,00	12 041 947,20	0,51
ALLIANZ SE-NOM	Finance/Assurance	EUR	198 801,00	71 051 477,40	3,03
AMADEUS IT GROUP SA	IT/Communication	EUR	347 822,00	23 477 985,00	1,00
ANHEUSER BUSCH INBEV SA/NV	Manufacture	EUR	298 609,00	15 169 337,20	0,65
ASML HOLDING N.V.	Manufacture	EUR	169 840,00	140 644 504,00	6,00
ASSICURAZIONI GENERALI	Finance/Assurance	EUR	744 819,00	24 884 402,79	1,06
AXA SA	Finance/Assurance	EUR	878 873,00	35 717 398,72	1,52
BANCA MONTE DEI PASCHI DI SIENA SPA	Finance/Assurance	EUR	278 483,00	2 099 761,82	0,09
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTA	Finance/Assurance	EUR	3 959 336,00	64 695 550,24	2,76
BANCO COMERCIAL PORTUGUES SA	Finance/Assurance	EUR	9 797 063,00	7 379 147,85	0,31
BANCO SANTANDER SA	Finance/Assurance	EUR	4 777 354,00	42 394 239,40	1,81
BAWAG GROUP AG	Finance/Assurance	EUR	51 373,00	5 753 776,00	0,25
BAYERISCHE MOTORENWERKE	Manufacture	EUR	338 514,00	28 922 636,16	1,23
BE SEMICONDUCTOR INDUSTRIES NV BESI	Manufacture	EUR	37 396,00	4 743 682,60	0,20
BIOMERIEUX SA	Manufacture	EUR	41 508,00	4 723 610,40	0,20
BNP PARIBAS	Finance/Assurance	EUR	471 484,00	36 459 857,72	1,55
BPER BANCA SPA	Finance/Assurance	EUR	906 227,00	8 551 157,97	0,36
BUREAU VERITAS	Science/Technologie	EUR	380 451,00	10 135 214,64	0,43
CAIXABANK	Finance/Assurance	EUR	1 024 294,00	9 163 334,12	0,39
CAPGEMINI SE	IT/Communication	EUR	75 711,00	9 354 094,05	0,40
CARLSBERG B	Manufacture	DKK	88 996,00	8 808 333,36	0,38
CELLNEX TELECOM S.A.	IT/Communication	EUR	359 063,00	10 588 767,87	0,45
CIE GENERALE DES ETABLISSEMENTS MICHELIN SA	Manufacture	EUR	477 833,00	14 593 019,82	0,62
COCA COLA HBC	Manufacture	GBP	52 581,00	2 110 951,24	0,09
COMMERZBANK	Finance/Assurance	EUR	626 935,00	20 118 344,15	0,86
COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN SA	Commerce	EUR	320 224,00	29 351 731,84	1,25
DAIMLER TRUCK HOLDING AG	Manufacture	EUR	320 260,00	11 215 505,20	0,48
DANONE SA	Manufacture	EUR	344 604,00	25 555 832,64	1,09
DEUTSCHE BOERSE AG	Finance/Assurance	EUR	31 682,00	7 226 664,20	0,31
DIASORIN SPA	Manufacture	EUR	5 399,00	407 732,48	0,02
E.ON SE	Energie	EUR	2 101 868,00	33 661 416,02	1,44
EIFFAGE	Construction	EUR	132 026,00	14 351 226,20	0,61
ENEL SPA	Energie	EUR	5 737 658,00	46 279 949,43	1,97
ENGIE SA	Energie	EUR	2 012 207,00	36 732 838,79	1,57

## L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ESSILOR LUXOTTICA SA	Manufacture	EUR	61 287,00	16 915 212,00	0,72
EVONIK INDUSTRIES AG	Manufacture	EUR	679 055,00	10 029 642,35	0,43
FERRARI NV	Manufacture	EUR	13 782,00	5 672 671,20	0,24
FREENET	IT/Communication	EUR	178 147,00	4 849 161,34	0,21
FRESENIUS MEDICAL CARE AG	Santé/Social	EUR	168 434,00	7 522 262,44	0,32
FRESENIUS SE & CO KGAA	Santé/Social	EUR	273 827,00	12 979 399,80	0,55
GALP ENERGIA SGPS SA-B	Mines	EUR	818 015,00	13 170 041,50	0,56
GAZTRANSPORT ET TECHNIGAZ	Mines	EUR	25 992,00	4 096 339,20	0,17
GEA GROUP AG	Manufacture	EUR	303 429,00	19 070 512,65	0,81
GLANBIA PLC	Manufacture	EUR	161 773,00	2 266 439,73	0,10
HEIDELBERG MATERIALS AG	Manufacture	EUR	99 960,00	19 147 338,00	0,82
HENKEL KGAA VZ PFD	Manufacture	EUR	126 622,00	8 698 931,40	0,37
HERMES INTERNATIONAL	Manufacture	EUR	15 721,00	32 746 843,00	1,40
HIAB OYJ	Manufacture	EUR	104 595,00	5 190 003,90	0,22
IBERDROLA SA	Energie	EUR	649 090,00	10 453 594,45	0,45
INDITEX	Commerce	EUR	454 234,00	21 335 370,98	0,91
INFINEON TECHNOLOGIES AG-NOM	Manufacture	EUR	570 986,00	18 956 735,20	0,81
ING GROUP NV	Finance/Assurance	EUR	824 208,00	18 194 391,60	0,78
INTESA SANPAOLO SPA	Finance/Assurance	EUR	8 261 804,00	46 381 767,66	1,98
IVECO GROUPO NV	Manufacture	EUR	408 620,00	7 500 220,10	0,32
KBC GROUPE	Finance/Assurance	EUR	140 034,00	14 206 449,30	0,61
KONE B	Manufacture	EUR	181 407,00	10 521 606,00	0,45
KONECRANES OYJ	Manufacture	EUR	65 261,00	4 581 322,20	0,20
KONINKLIJKE AHOLD DELHAIZE	Commerce	EUR	533 192,00	18 368 464,40	0,78
KONINKLIJKE KPN NV	IT/Communication	EUR	3 358 435,00	13 725 923,85	0,59
LEG IMMOBILIEN SE	Immobilier	EUR	85 678,00	5 800 400,60	0,25
LEONARDO AZIONE POST RAGGRUPPAMENTO	Manufacture	EUR	110 267,00	5 956 623,34	0,25
LOREAL SA	Manufacture	EUR	105 783,00	38 981 035,50	1,66
LOTTOMATIC GROUP S P A	Culture	EUR	179 898,00	4 123 262,16	0,18
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE	Manufacture	EUR	81 571,00	42 457 705,50	1,81
MERCEDES BENZ GROUP AG	Manufacture	EUR	158 974,00	8 500 339,78	0,36
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNGS AG-NOM	Finance/Assurance	EUR	45 167,00	24 543 747,80	1,05
NEXT PLC	Commerce	GBP	37 637,00	5 336 364,29	0,23
NN GROUP NV	Finance/Assurance	EUR	159 072,00	9 528 412,80	0,41
NOKIA OYJ	Manufacture	EUR	2 826 687,00	11 530 056,27	0,49
NORDEA BANK ABP	Finance/Assurance	EUR	1 374 697,00	19 211 390,58	0,82
NORSK HYDRO ASA	Manufacture	NOK	200 897,00	1 158 371,98	0,05
NOVARTIS AG-NOM	Manufacture	CHF	197 595,00	21 161 909,83	0,90
NOVO NORDISK AS	Manufacture	DKK	71 973,00	3 323 106,48	0,14
OPAP SA	Culture	EUR	201 651,00	4 006 805,37	0,17
ORANGE	IT/Communication	EUR	1 565 866,00	21 624 609,46	0,92
ORION NEW B	Manufacture	EUR	109 929,00	7 161 874,35	0,31
PANDORA AB	Manufacture	DKK	30 988,00	3 438 982,82	0,15

## L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
PROSUS N V	IT/Communication	EUR	547 826,00	32 836 690,44	1,40
PRYSMIAN SPA	Manufacture	EUR	283 196,00	23 839 439,28	1,02
PUBLICIS GROUPE	Science/Technologie	EUR	188 889,00	15 428 453,52	0,66
RENK GROUP AG	Manufacture	EUR	50 169,00	4 395 306,09	0,19
SAFRAN	Manufacture	EUR	174 151,00	52 262 715,10	2,23
SAINSBURY(J)	Commerce	GBP	647 525,00	2 477 925,64	0,11
SAIPEM SPA	Manufacture	EUR	3 830 924,00	9 412 580,27	0,40
SANOFI	Manufacture	EUR	576 403,00	45 276 455,65	1,93
SAP SE	IT/Communication	EUR	445 711,00	101 577 536,90	4,33
SCHNEIDER ELECTRIC SA	Manufacture	EUR	272 753,00	64 806 112,80	2,76
SIEMENS AG-NOM	Manufacture	EUR	342 681,00	78 542 485,20	3,35
SIEMENS ENERGY AG	Manufacture	EUR	202 027,00	20 085 524,34	0,86
SIEMENS HEALTHINEERS AG	Manufacture	EUR	265 320,00	12 210 026,40	0,52
SIGNIFY NV	Manufacture	EUR	357 482,00	7 971 848,60	0,34
SOCIETE GENERALE SA	Finance/Assurance	EUR	410 821,00	23 153 871,56	0,99
SOLVAY	Manufacture	EUR	240 705,00	6 503 849,10	0,28
SSAB SWEDISH STEEL A	Manufacture	SEK	836 881,00	4 260 512,63	0,18
SYENSQ SA	Manufacture	EUR	131 384,00	9 026 080,80	0,38
TECHNIP ENERGIES NV	Mines	EUR	151 241,00	6 061 739,28	0,26
TELEFONICA SA	IT/Communication	EUR	2 147 830,00	9 446 156,34	0,40
THALES SA	Manufacture	EUR	15 632,00	4 167 491,20	0,18
TOTAL ENERGIES SE	Manufacture	EUR	645 066,00	33 369 264,18	1,42
UCB SA	Manufacture	EUR	52 604,00	12 361 940,00	0,53
UNIBAIL RODAMCO SE REITS	Immobilier	EUR	47 711,00	4 267 271,84	0,18
UNICREDIT SPA	Finance/Assurance	EUR	1 055 971,00	68 078 450,37	2,90
UNILEVER	Manufacture	EUR	229 120,00	11 584 307,20	0,49
VALLOUREC SA	Manufacture	EUR	434 044,00	7 025 002,14	0,30
VINCI SA	Construction	EUR	224 658,00	26 498 411,10	1,13
VOLVO AB-B SHS	Manufacture	SEK	95 082,00	2 318 758,39	0,10
VONOVIA SE NAMEN AKT REIT	Immobilier	EUR	479 392,00	12 727 857,60	0,54
WARTSILA OYJ	Manufacture	EUR	178 774,00	4 549 798,30	0,19
WOLTERS KLUWER CVA	IT/Communication	EUR	169 794,00	19 721 573,10	0,84
ZALANDO	Commerce	EUR	143 660,00	3 736 596,60	0,16
<i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<b>Obligations convertibles en actions</b>				-	-
<i>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>				-	-
<i>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-

## L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Titres de créances</b>				-	-
<i>Négociés sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<b>Parts d'OPC et de fonds d'investissements</b>				<b>67 296 193,42</b>	<b>2,87</b>
<i>OPCVM</i>				67 296 193,42	2,87
OFI INVEST ESG LIQUIDITES I	Finance/Assurance	EUR	39 329,00	41 733 181,77	1,78
OFI INVEST ESG MID CAPS EURO I	Finance/Assurance	EUR	979,00	25 563 011,65	1,09
<i>FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne</i>				-	-
<i>Autres OPC et fonds d'investissements</i>				-	-
<b>Dépôts</b>				-	-
<b>Opérations temporaires sur titres</b>				-	-
<i>Créances représentatives de titres financiers reçus en pension</i>				-	-
<i>Créances représentatives de titres donnés en garantie</i>				-	-
<i>Créances représentatives de titres financiers prêtés</i>				-	-
<i>Titres financiers empruntés</i>				-	-
<i>Titres financiers donnés en pension</i>				-	-
<i>Autres opérations temporaires</i>				-	-
<i>Opérations de cession sur instruments financiers</i>				-	-
<i>Opérations temporaires sur titres financiers</i>				-	-
<b>Prêts</b>				-	-
<b>Emprunts</b>				-	-
<b>Autres actifs éligibles</b>				-	-
<b>Autres passifs éligibles</b>				-	-
<b>Total</b>				<b>2 343 962 989,96</b>	<b>99,95</b>

## L'inventaire des instruments financiers à terme hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de parts

### L'inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant	Devise	Montant
<b>Total</b>	-	-	-	-	-	-

## L'inventaire des instruments financiers à terme

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition +/-
		Actif	Passif	
<b>Actions</b>				
<b>Futures</b>				
EURO STOXX 50	427	373 625,00		- 23 660 070,00
<b>Sous-Total Futures</b>		<b>373 625,00</b>		<b>- 23 660 070,00</b>
<b>Total Actions</b>		<b>373 625,00</b>		<b>- 23 660 070,00</b>
<b>Taux d'intérêts</b>				
<b>Total Taux d'intérêts</b>				-
<b>Change</b>				-
<b>Total Change</b>				-
<b>Crédit</b>				-
<b>Total Crédit</b>				-
<b>Autres expositions</b>				-
<b>Total Autres expositions</b>				-

## L'inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de parts

### L'inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant	Devise	Montant
<b>Total</b>	-	-		-		-

## L'inventaire des instruments financiers à terme

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition +/-
		Actif	Passif	
<b>Actions</b>				
<b>Total Actions</b>				-
<b>Taux d'intérêts</b>				-
<b>Total Taux d'intérêts</b>				-
<b>Change</b>				-
<b>Total Change</b>				-
<b>Crédit</b>				-
<b>Total Crédit</b>				-
<b>Autres expositions</b>				-
<b>Total Autres expositions</b>				-

## Synthèse de l'inventaire

	<b>Valeur actuelle présentée au bilan</b>
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	2 343 962 989,96
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	373 625,00
Total instruments financiers à terme - taux d'intérêts	-
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Appels de marge	-373 625,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	9 407 725,30
Autres passifs (-)	-8 295 207,10
Passifs de financement (-)	-
<b>Total = actif net</b>	<b>2 345 075 508,16</b>